





# **“CHRONIQUE D’UNE DISPARITION ANNONCEE”**



*Antoine CUISINIER*  
*42130 BOEN*

*Le patronyme de ma grand’mère paternelle, Catherine PRETIEUX,  
est attesté dans des Chartes du Forez, dès le XIVe siècle à ST-MARCELLIN.*

«PRETIEU : “PRECIA, PREYSIO” : Famille de ST-MARCELLIN XIVe - XVe S.  
Charte 1284 - P. 177-257 (Table IV)»



# SOMMAIRE

- I - INTRODUCTION**
- II - LE QUARTIER INSALUBRE ENTRE LA MURAILLE ET L'EGLISE**
  - A) Etude du plan cadastral de 1812 et du registre de l'état des sections de 1824.
  - B) Les familles propriétaires avant le XIXe siècle.
  - C) La construction des maisons au Moyen-Age : les pièces, les dépendances, les matériaux, la toiture, les murs, les briqueteries à St-Marcellin. (M. GONON : "Les testaments en Forez..")
- III - LE VIGNOBLE A SAINT-MARCELLIN**
  - A) Approche à travers le registre matriciel de 1824.
  - B) Le vignoble au Moyen-Age. (Abbé EPINAT)
  - C) L'évaluation de la dîme des vins. (E. FOURNIAL)
  - D) Un bail à grangeage du XVIIIe siècle.
- IV - LES REMPARTS DE SAINT-MARCELLIN**
  - A) Le plan de G. REVEL au XVe siècle.
  - B) La Guerre de Cent ans en France, dans le Forez.
  - C) Dates possibles de la clôture de ST-MARCELLIN. (E. FOURNIAL)
  - D) La porte des Estres et les plan de ce quartier.
- V - L'EGLISE DE SAINT-MARCELLIN**
  - A) Les visites pastorales de 1614 et 1662
  - B) A propos de l'édifice...
  - C) Cimetière et calamités
- VI - QUELQUES CHIFFRES SUR LA POPULATION DE ST-MARCELLIN AU COURS DES SIECLES**
- VII - PROJET DE BLASON DECORATIF**
- VIII - REFERENCES**
- IX - ARCHIVES ET DOCUMENTS**
- X - SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES**
- XI - TABLE DES ILLUSTRATIONS**
- XII - REMERCIEMENTS**



# I - INTRODUCTION

Les historiens, les élus, les éducateurs, les parents, le simple citoyen ont un devoir de mémoire envers les générations futures. Il n'y a pas de sociétés humaines sans référence constante au passé ; non pas par nostalgie d'une époque prétendument meilleure ou encore par philosophie passéiste sclérosante ; c'est au contraire pour y puiser des expériences, des modèles, des valeurs que "l'honnête homme" a tout loisir d'analyser, de comprendre, de modifier dans un sens de progrès et de perfectionnement. Le présent, c'est la partie apparente de l'arbre qui ne peut survivre que grâce à de solides racines nourricières ; vouloir faire table rase des legs culturel, philosophique, religieux, politique et technique construits minutieusement par les générations précédentes est un défi qu'il ne vaut mieux pas lancer au risque de voir mourir la civilisation par un rejet irréfléchi de l'expérience accumulée. Ne succombons pas à de telles tentations et continuons à croire que l'homme est perfectible ; appuyons nous toujours sur ce qui a précédé sans pour autant interdire au savant d'inventer des concepts originaux, au poète d'échafauder de nouveaux rêves, au politique de trouver des idéologies renouvelées, au philosophe d'écrire des réflexions inédites, à l'artiste de créer des formes d'expression inusitées, voire inconnues.

Fixer par l'écrit l'histoire, même partielle, d'un quartier qui va disparaître n'est pas s'accrocher désespérément à un passé qu'à tort on se représente idyllique, mais c'est laisser à ceux qui nous survivront et qui n'auront pu voir, des pistes possibles de recherche plus approfondies, des témoignages sur la société humaine à une époque déterminée. Qui peut imaginer, s'il n'a pas la possibilité d'accéder aux sources écrites ou archéologiques, la peine de ces hommes et de ces femmes qui ont vécu leur quotidien dans un bourg clos de murailles, dont l'espace vital ne dépassait pas un hectare ? Le secteur insalubre que l'on va démolir et rénover à juste titre couvre un peu plus de mille mètres carrés. Combien a dû être malaisé le vécu des générations qui se sont succédé dans un espace aussi étroit. Il faut imaginer qu'enserrés entre la muraille et l'église, proches de leur cimetière et de leurs morts, ces villageois ont dû tout subir avec résignation et stoïcisme : la promiscuité, les épidémies, les pestes, les famines, la guerre, les calamités naturelles, les morts précoces et nombreuses.

Laissons à M. E. FOURNIAL le soin de préciser. Dans son livre, p. 381 il écrit :

*"Les crises de toute espèce ont gravement marqué les deux ou trois générations qui se sont succédé de 1347 à 1415. L'insécurité, la misère, les épidémies menaçantes, les disettes, tout a contribué à détraquer les nerfs des contemporains. C'est ce qui explique sans doute le progrès des pratiques de sorcellerie." (1)*

Si nous avons élargi le champ de la stricte étude de ce quartier, c'est que l'Histoire, même locale, ne peut se satisfaire des seuls bâtiments, des monuments prestigieux, et qu'il faut y adjoindre les échos de la vie des gens simples : ils constituaient 90 à 95 % de la société au Moyen-Age.

Avant de nous intéresser au sujet même, il est nécessaire, une fois encore, de donner quelques indications sommaires concernant l'étendue du territoire ceint par le mur de ville, dans sa partie la plus ancienne, et de préciser la superficie occupée par les bâtiments qui vont être abattus. Le vieux bourg, de forme sensiblement circulaire, enserré dans la première fortification, couvre un peu moins d'un hectare et le quartier, entre la muraille et l'église, un peu plus de mille mètres carrés (= 1 métérée).

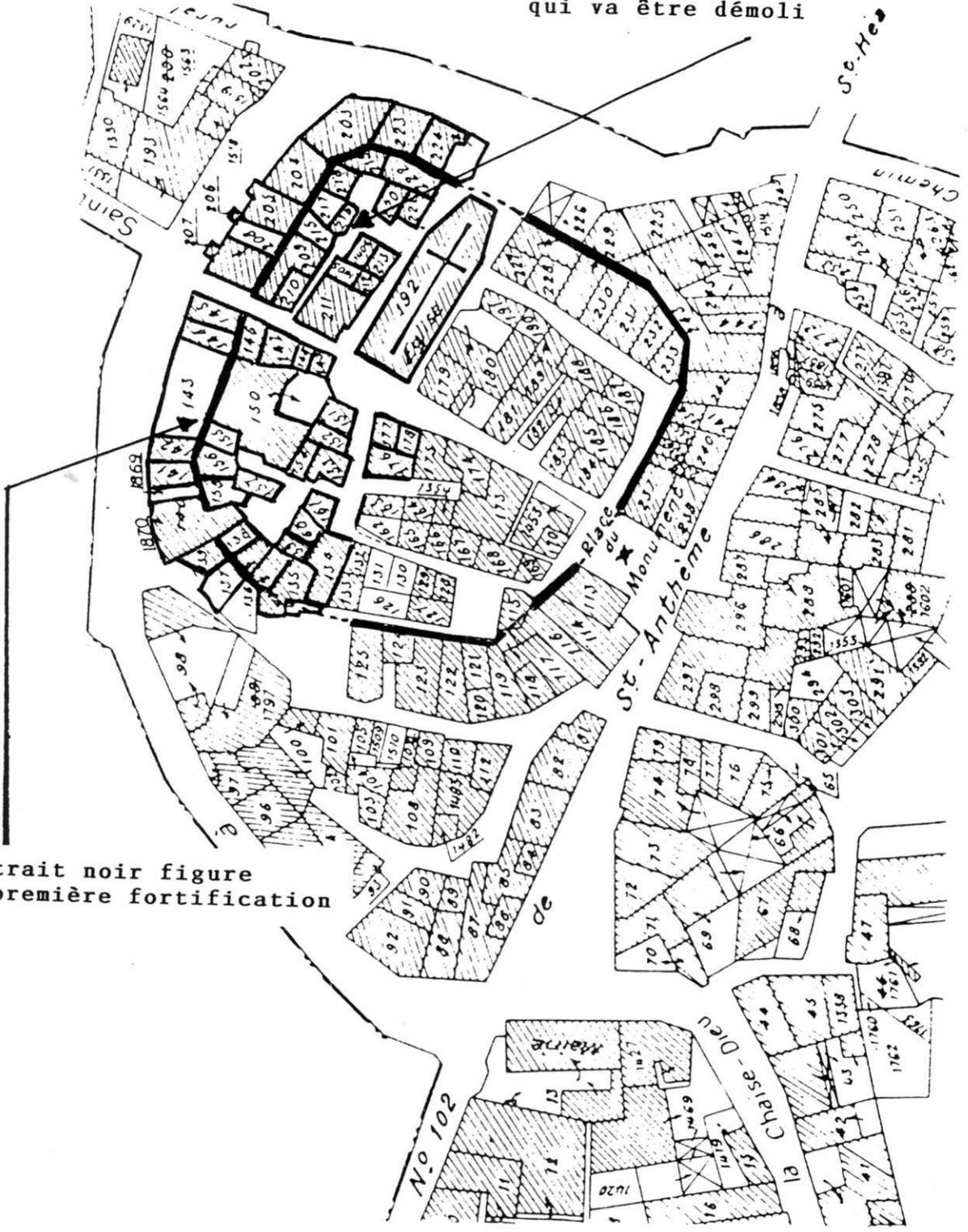
Ensuite, en nous référant constamment au **"PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT MARCELLIN TERMINÉ AU MOIS D'OCTOBRE 1812, MUNICIPALITÉ DE M. BOYER-DUMONCEL, MAIRE"**, nous prendrons une à une les demeures et, pour chacune d'elles, nous préciserons le N°, le propriétaire, le lieu-dit, la surface. Après quoi, pour chacun des noms de famille, et grâce à des notes accumulées au cours de recherches dans les archives, nous essaierons d'apporter des précisions relatives à la vie, au métier, aux engagements politiques ou religieux ; par là même, nous pourrons ainsi reconstruire, comme un jeu de patience, la société de nos concitoyens disparus.

Que ce voyage dans le temps, modeste certes, soit pour chacun d'entre vous un instant de réelle émotion et que cette simple contribution à la petite Histoire vous donne l'envie d'en savoir plus et vous engage dans l'aventure captivante de la recherche.

\*

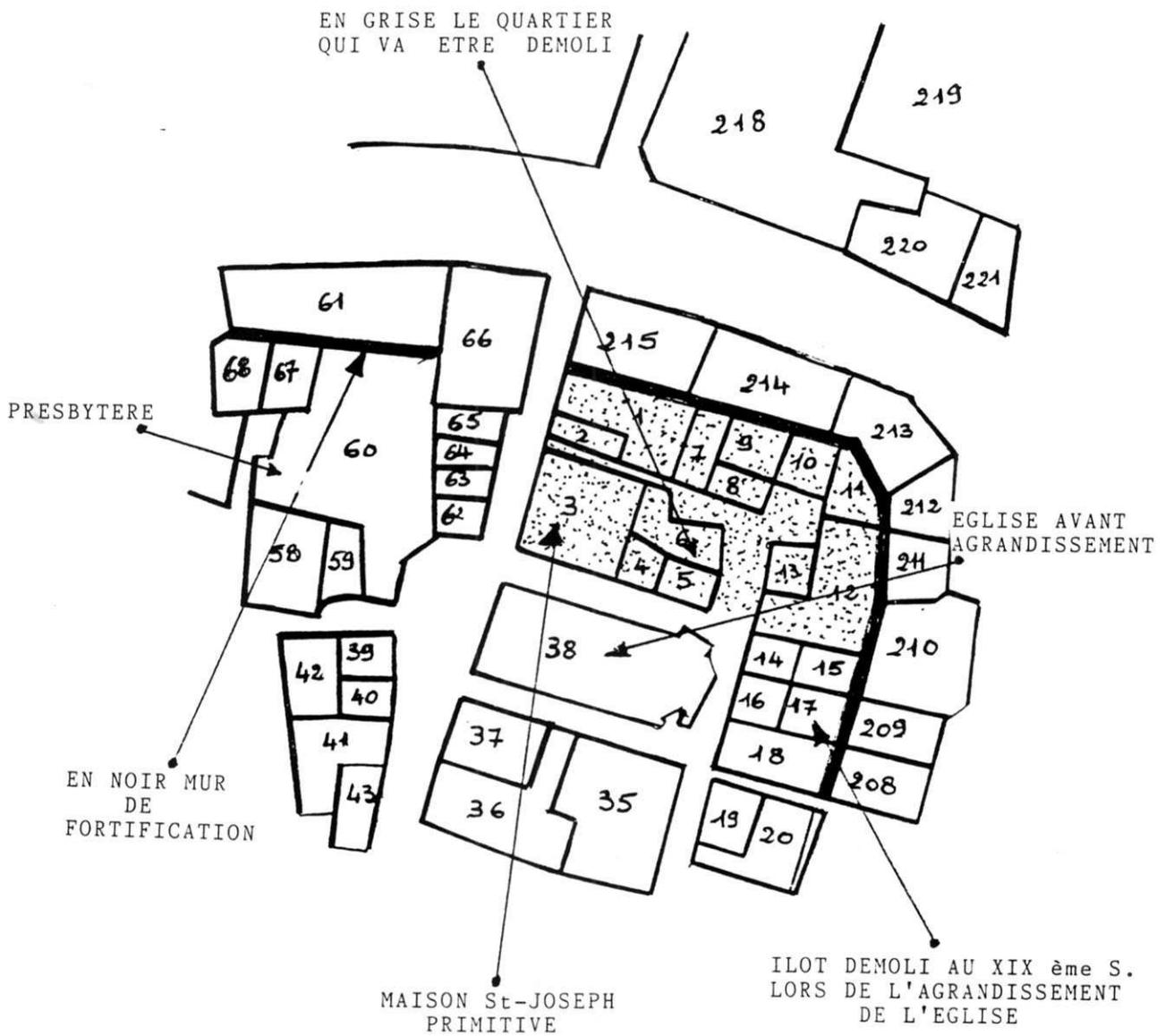
\*\*\*

En grisé le quartier  
qui va être démoli



Le trait noir figure  
la première fortification

PLAN CADASTRAL DU XX ème S.  
SECTION DE LA VILLE



AGRANDISSEMENT DU PLAN CADASTRAL DE 1812  
QUARTIER DE L'EGLISE

## II - LE QUARTIER INSALUBRE

### A - ETUDE DU CADASTRE DE 1812 ET DU REGISTRE DE 1824

#### REGISTRE MATRICIEL DE 1824 : ETAT DES SECTIONS

#### SECTION B : DE LA VILLE

#### LIEU-DIT DU CHÂTEAU :

N°	1	Maison de Mathieu CHAVANON	100 m <sup>2</sup>
N°	2	Maison de Jeanne CLEMENT	30 m <sup>2</sup>
N°	3	Maison des Soeurs ST-JOSEPH	140 m <sup>2</sup>
N°	4	Maison de Gabriel DUPIN	20 m <sup>2</sup>
N°	5	Maison d'Antoine PIGNOL	30 m <sup>2</sup>
N°	6	Maison de Julien CROS	50 m <sup>2</sup>
N°	7	Maison de Jacques ROLLAND	40 m <sup>2</sup>
N°	8	Maison de Jacques CROS	20 m <sup>2</sup>
N°	9	Maison de Jean PERRIER	50 m <sup>2</sup>
N°	10	Maison de Laurent MAZET	40 m <sup>2</sup>
N°	11	Maison de Claude VERNAY	40 m <sup>2</sup>
N°	12	Maison d'Antoine BESSON	60 m <sup>2</sup>
N°	13	Maison de Julien CROS	30 m <sup>2</sup>
N°	14	Maison de Marie MATRAS	30 m <sup>2</sup>
N°	15	Maison de Christophe JULLES	30 m <sup>2</sup>
N°	16	Maison de Jacques PAILLON	40 m <sup>2</sup>
N°	17	Maison d'André PAILLON	40 m <sup>2</sup>
N°	18	Maison de Jean GAILLET Fils	90 m <sup>2</sup>
N°	19	Maison de Pierre SUIFFOND	40 m <sup>2</sup>
N°	20	Maison de Jean LACOUR	90 m <sup>2</sup>
N°	58	Maison de François GERENTET	100 m <sup>2</sup>
N°	59	Maison de Jacques SUIFFOND	20 m <sup>2</sup>
N°	60	Maison de J. Joseph BRUYAS	370 m <sup>2</sup>
N°	61	Un jardin	
N°	62	Maison de Marguerite JACQUON	20 m <sup>2</sup>
N°	63	Maison de Marie BESSON	20 m <sup>2</sup>
N°	64	Maison de Jean GAGNERE	30 m <sup>2</sup>
N°	65	Maison d'Antoine BESSON	30 m <sup>2</sup>
N°	66	Maison de Jean PERRIER Fils	180 m <sup>2</sup>
N°	67	Maison de Claude DAMONT le J.	40 m <sup>2</sup>
N°	68	Maison de Pierre PETIT	50 m <sup>2</sup>

### LIEU-DIT DE LA CURE :

N° 35	Jardin : Commune de ST-MARCELLIN	180 m <sup>2</sup>
N° 36	Maison : Commune de ST-MARCELLIN	170 m <sup>2</sup>
N° 37	Maison de Joachim LANGLADE	90 m <sup>2</sup>
N° 38	Eglise de ST-MARCELLIN	270 m <sup>2</sup>
N° 39	Maison de Louise MOSNIER	30 m <sup>2</sup>
N° 40	Maison de Jean CHEVALIER	30 m <sup>2</sup>
N° 41	Maison de J. B. RONZY	80 m <sup>2</sup>
N° 42	Maison de François GERENTET	60 m <sup>2</sup>
N° 43	Maison de J. B. BLANCHARD	50 m <sup>2</sup>

### LIEU-DIT DU PONT LEVIS :

N° 208	Maison de Jean GAILLET	80 m <sup>2</sup>
N° 209	Maison d'André PAILLON	80 m <sup>2</sup>
N° 210	Maison de Christophe JULLES	150 m <sup>2</sup>
N° 211	Maison de Jacques MALLASTRE	70 m <sup>2</sup>
N° 212	Maison de Claude VERNAY	50 m <sup>2</sup>
N° 213	Maison de Mathieu MAZET	110 m <sup>2</sup>
N° 214	Maison de Jean PERRIER	100 m <sup>2</sup>
N° 215	Un bâtiment rural de Mathieu CHAVANON	140 m <sup>2</sup>
N° 218	Maison de Jean PERRIER Fils	590 m <sup>2</sup>
N° 219	Un jardin	490 m <sup>2</sup>
N° 220	Maison d'Antoine BESSON	80 m <sup>2</sup>
N° 221	Maison de Benoît ROLLAND	80 m <sup>2</sup>

Remarquons l'exiguïté de la plupart des maisons ; elle est révélatrice certainement, de la modestie des propriétaires. Mais s'agit-il de maisons hautes et basses ? Par contre, l'aisance de certaines demeures en leur superficie doit correspondre à des occupants ayant des revenus plus élevés.

Beaucoup de ces noms de famille subsistent à St-Marcellin, certains ont disparu. A travers différentes sources d'archives, nous avons retrouvé des renseignements divers concernant plusieurs de ces patronymes. Ont été consultés aux Archives départementales L. 362, L. 382, L. 440, les Chartres du Forez, les registres paroissiaux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, les archives familiales DE MAZENOD, GARASSUS, POMMIER, et VINDRIEUX.

## B - LES FAMILLES

### LES SOEURS DE ST-JOSEPH :

Elles sont installées à St-Marcellin depuis 1662. Le 10 janvier 1757, Isabeau GIGON, Soeur de St-Joseph, est enterrée dans l'église Ste-Catherine. En 1824, les Soeurs habitent la maison d'angle à gauche de l'église. Nous la retrouvons sur le cadastre de 1812 et sur la matrice de 1824. A XVIIIe siècle, vraisemblablement au milieu de ce siècle, elles occupent une maison tracée sur le plan DE MAZENOD. On la retrouve sur le cadastre, à la Section B, dite de la ville, au numéro 218 appartenant à Jean PERRIER. C'est en 1825, que la Soeur de la Croix, Supérieure du couvent, fait l'acquisition d'un terrain sur la route de Sury, en face de l'hôpital installé dans le château du Colombier, et fait construire l'actuelle maison que les Soeurs viennent de quitter en 1992. (2)

### PERRIER Jean-Joseph : (3)

Il est élu représentant de la Commune pour participer aux élections du Département et du District, à Montbrison.

Le 8 mars 1789, il est syndic (maire) de la Commune de St-Marcellin.

Le 27 mai 1790, il est mentionné comme marchand de St-Marcellin.

Le 13 septembre 1791, il est acquéreur de Biens Nationaux.

Le 18 et le 26 août 1792, il est Procureur de la Commune, c'est-à-dire chargé de représenter les contribuables et l'Etat. Elu, il n'a qu'une voix consultative. Le 14 Frimaire An II, les Procureurs seront remplacés par des Agents Nationaux.

Le 13 septembre 1793, il est présent à la réunion traitant de l'affaire BOYER-DUMONCEL suite aux événements contre-révolutionnaires de Lyon.

Le 11 décembre 1793, il est membre fondateur de la Société Populaire; Association de patriotes dont le but est de populariser les idées jacobines, elle n'hésite pas, en cas de besoin, à faire pression sur les municipalités trop tièdes. La dissolution de ces Sociétés sera prononcée dans la Constitution, le 23 août 1795.

Le 27 décembre 1793, il fait l'avance de graines de chanvre pour la semence du printemps.

Le 30 décembre 1793, il est élu Président de la Société Populaire.

Le 29 janvier 1794, le scrutin le désigne comme Agent National de St-Marcellin. Il est donc chargé de veiller à la stricte application des lois du gouvernement de la Révolution et au bon déroulement des événements. Du 1er novembre 1795 au 21 novembre 1796, les élections le placent à la présidence de l'administration du Canton de St-Marcellin qui comprend 8 communes : St-Marcellin, Boisset, St Priest, Chenereilles, Luriecq, Marols, La Chapelle et Montarcher.

### **Mais les situations changent très vite et...**

Le 25 novembre 1796, il est accusé d'atteinte à la démocratie par les Agents des communes du Canton. Il est suspendu de ses fonctions par l'administration centrale.

### **GAILLET :**

Les GAILLET sont une dynastie de maréchaux-ferrants.

GAILLET Noël : il est ancien journalier de St-Marcellin, le 4 février 1743, puis vigneron en 1745. (4)

GAILLET Jean : il est vigneron de St-Marcellin, le 22 février 1743 (5).

GAILLET Jean : il est maistre-maréchal de St-Marcellin, le 18 octobre 1745 et encore en 1754. (6)

GAILLET Louis : il est maréchal-ferrant dans le procès-verbal du 11 Pluviose An II (30 janvier 1794). (7)

Il est maréchal et geôlier le 13 Pluviose An II (1er février 1794). (8)

Il est expert et vérificateur des chevaux du canton, le 14 Pluviose An II (2 février 1794). (9)

Il est surnommé Gérindon le 16 Frimaire An II, il ne sait pas signer son nom. (10)

### **LANGLADE Joachim ou DELANGLADE :**

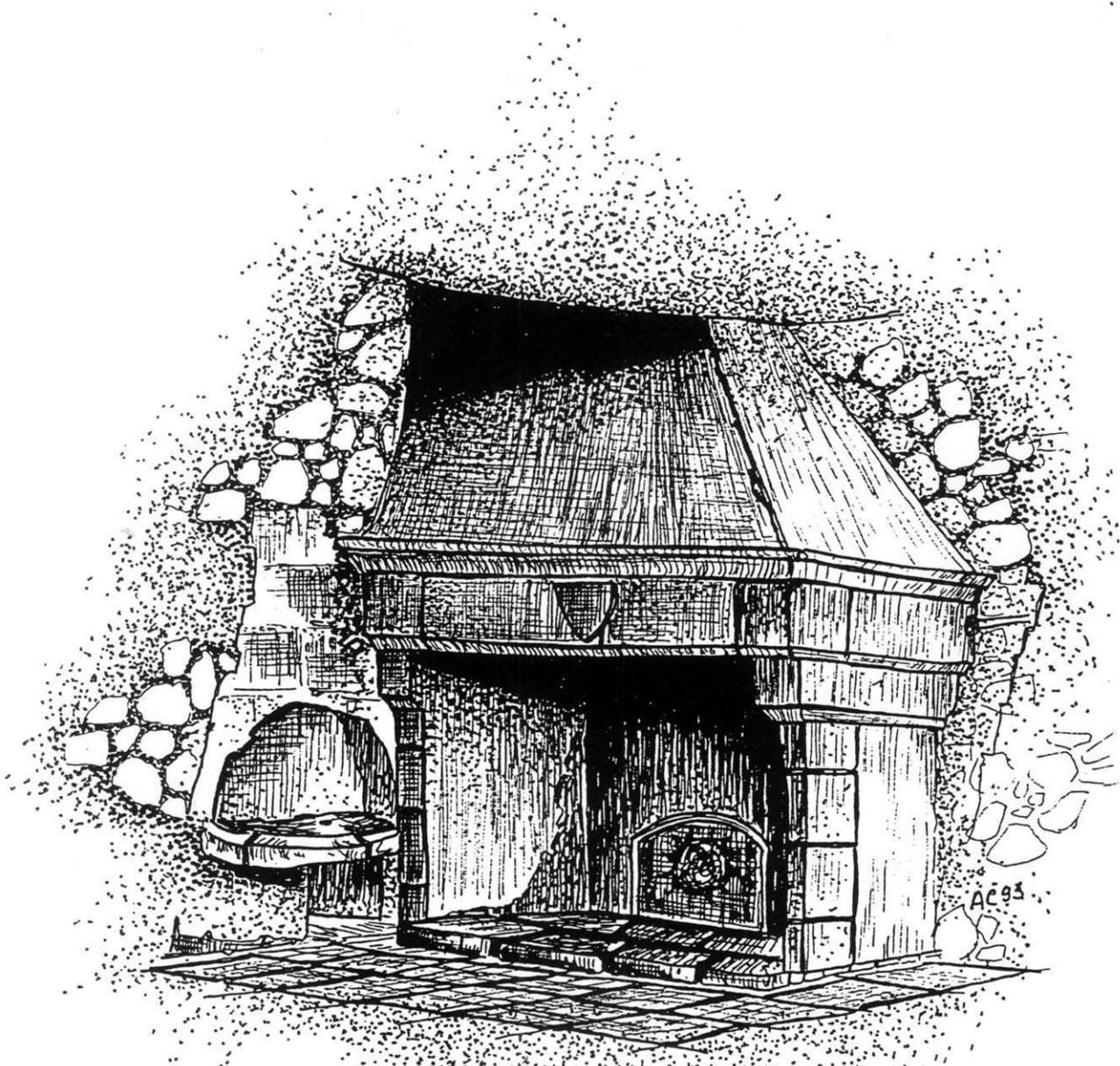
Il s'appelle DELANGLADE en 1790 (11). Il est secrétaire-greffier de la municipalité pendant de nombreuses années.

Il fait supprimer la particule de son nom à partir du 17 octobre 1793 à cause des événements de la contre-révolution à Lyon et de la Terreur. Il signe les registres au patronyme de LANGLADE.

Il est membre de la Société Populaire, le 11 décembre 1793.

Il demande un certificat de civisme au Conseil Général de la Commune le 3 Pluviose An II (22 janvier 1794) (12).

En 1796, à nouveau, il signe DELANGLADE.



UNE CHEMINÉE ET UN EVIER DANS UNE HABITATION DU QUARTIER  
(XVIII<sup>ème</sup> S.)



**RONZI, RONZY, RONSY :**

C'est une famille bien implantée à St-Marcellin.

RONZY Gabriel : il est marchand molinier de soye, le 8 mars 1628. Idem le 18 novembre 1635. (13)

RONZY Gabriel : il est maître-chirurgien à St-Marcellin le 20 avril 1662. (14)

RONZY Pierre : il est cordonnier à St-Marcellin en 1692. (15)

RONZY André : il a le titre d'escuyer à St-Marcellin en 1696. (16)

RONZY Gabriel : il est procureur postulant et réside à St-Marcellin le 23 juin 1712. (17)

RONZY Pierre : il est maître-boulangier et marchand à St-Marcellin le 1er février 1743. Il est marié à Catherine MULAT. (18)

RONZY Antoine : il est marchand drapier à St-Marcellin le 1er février 1743. (19)

RONSY Antoine Fils : bourgeois de St-Marcellin, il est procureur de la paroisse, procureur d'office de la juridiction de Chatelus et de La Roche, le 23 décembre 1744 ; il décède le 21 février 1758 à l'âge de 62 ans. (20)

RONZY André : il est marchand du faubourg à St-Marcellin en 1781. (21)

RONZI Joachim : passeport du 21 Floréal An VII délivré à RONZI Joachim, domicilié dans la commune de St-Marcellin, profession garçon boulanger, âgé de 18 ans, 5 mois, 19 jours, taille de 5 pieds (1,62 m), cheveux et sourcils blonds et frisés, visage maigre et un peu ovale, bouche moyenne, menton rond, sans barbe, marqué de quelques grains de petite vérole, front large et couvert, lequel nous a déclaré vouloir voyager en présence de son père, dans les départements de la Loire, du Rhône, et autres voisins et ont signé en tant sur le registre que sur le passeport. (22)

RONZI André : aubergiste de St-Marcellin, âgé de 55 ans, taille de 5 pieds et 2 pouces et demi (1,69 m), cheveux et sourcils noirs, mêlés de gris, nez moyen un peu épaté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, front haut et large, barbe grise, patente sous le numéro 29. (23)

RONZY Jean-François : cabaretier à St-Marcellin en 1806 et 1822. Son auberge est indiquée sur le plan DE MAZENOD. L'établissement se situait entre le château du Colombier et ce qui est aujourd'hui la grille du parc. (24)

RONZI Jean-Baptiste : aucun renseignement.

## GERENTET :

Famille du X<sup>IV</sup>e et du X<sup>V</sup>e siècle. (25)

GERENTET : il est vicaire de St-Marcellin le 14 janvier 1755 ; idem en juillet 1757. (26)

GERENTET : il est notaire à St-Marcellin en 1758. (27)

GERENTET : il est commandant de la Garde Nationale de St-Marcellin, le 8 mai 1791, à la bénédiction du drapeau de la Garde de St-Just. (28)

GERENTET Claude-François : on le cite en qualité de juge de paix, le 6 octobre 1793. (29)

Il est notaire à St-Marcellin le 15 octobre 1793. (.)

Il est commissaire aux grains et aux farines le 19 octobre 1793. (30)

Il démissionne de la fonction de juge de paix, le 2 décembre 1793. (31)

Il est nommé au Comité de Surveillance le 24 février 1794 et il en devient secrétaire le 14 Prairial 1794, ce qui signifie un engagement certain.

C'est le 21 mars 1793 que les Comités de Surveillance sont légalisés : un par commune comprenant 12 membres élus. Ils sont chargés d'appliquer les lois révolutionnaires et les mesures de salut public sous les ordres du District. (Boën) (32)

Le 20 Fructidor An III (6 septembre 1795), il est nommé Commissaire par le District de Montbrison pour hâter le vote de la Constitution établie par la Convention nationale. (33)

GERENTET François : peut-être s'agit-il de la même personne que Jean-François ?

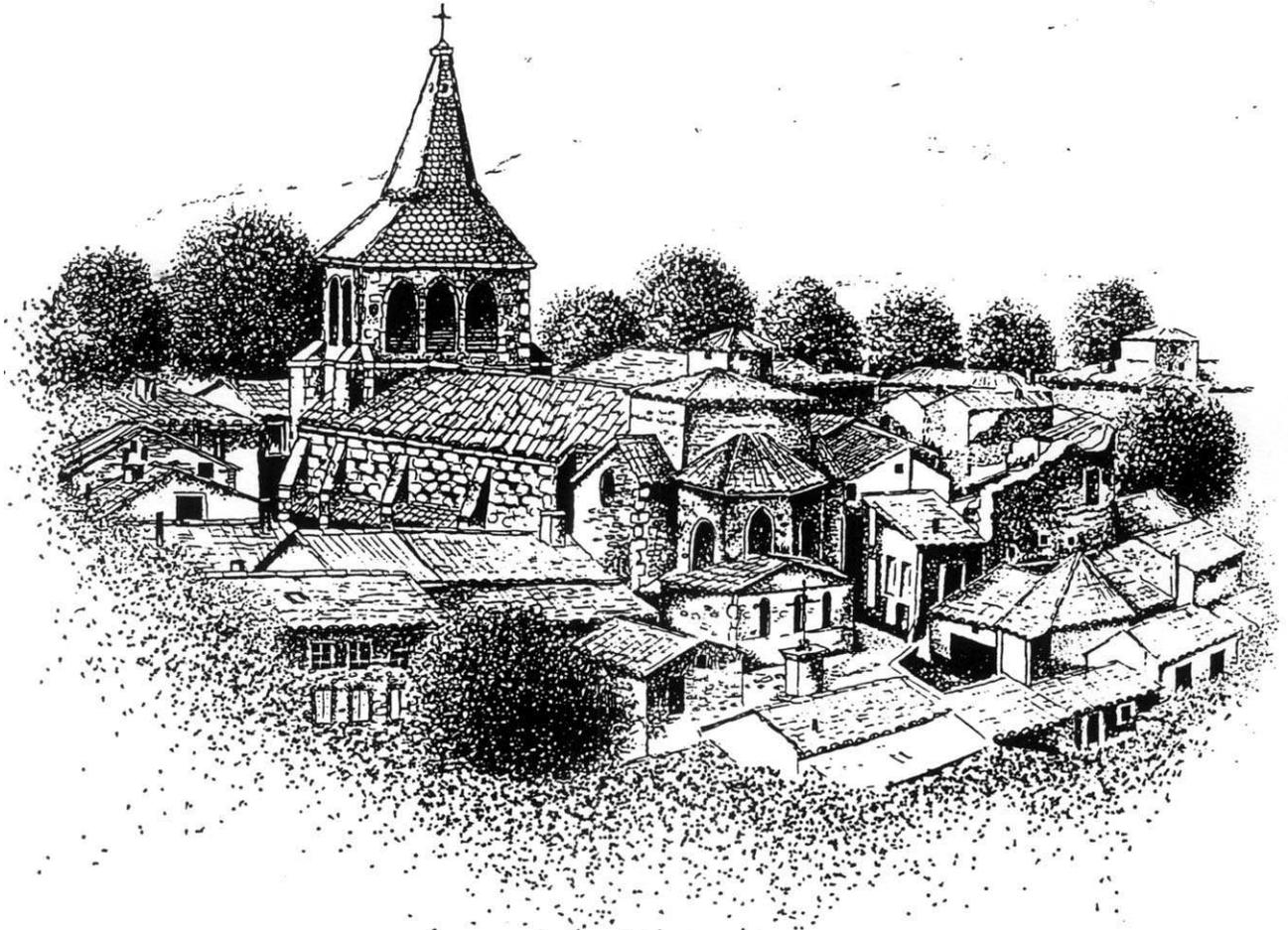
Voici l'état de ses propriétés à la Section B, dite "de la ville". (34) Les autres sections de la matrice de 1824 n'ont pas encore été dépouillées ; il se peut donc qu'il soit propriétaire en d'autres lieux de la commune.

N° 84 : un jardin de 540 m<sup>2</sup> au lieu-dit "de la Font du Sac"

N° 42 : une maison de 60 m<sup>2</sup> au lieu-dit "de la Cure"

N° 58 : une maison de 100 m<sup>2</sup> au lieu-dit "du Château"

N° 531 : une vigne de 2 970 m<sup>2</sup> au lieu-dit "du Mas".



LE QUARTIER VU DE L'EST (Deŕsin A.Cuisinier)



## **BRUYAS :**

BRUYAS Mathieu : 1639. (35)

BRUYAS : notaire royal à St-Marcellin le 20 décembre 1781. (36)

BRUYAS Pierre : notaire à St-Marcellin, le 25 novembre 1792. Le 4 septembre 1793, il est Procureur de la commune.

BRUYAS Pierre est arrêté et sa maison est mise sous séquestre au moment des événements contre-révolutionnaires de Lyon.

Le 24 Frimaire An II (14 décembre 1793), il est remis en liberté par la Commission révolutionnaire de Commune Affranchie (Lyon). Son fils fait enregistrer le certificat de jugement de remise en liberté par Joachim LANGLADE, secrétaire-greffier de la Municipalité de Donjon Laplaine (St-Marcellin). Le 23 Nivôse An II (12 janvier 1794), âgé de 65 ans, il donne sa démission de la fonction de Procureur de la commune pour cause de surdité ; celle-ci n'est pas acceptée. Le 20 février 1794, il est donc toujours Procureur et il devient Notable de la municipalité de Donjon Laplaine. (37)

BRUYAS Pierre : Le 23 Nivôse An II (12 janvier 1794) il est proposé pour être Juge de Paix en remplacement de Claude-François GERENTET démissionnaire dont la charge de notaire est incompatible avec celle de juge. (38)

BRUYAS Jean-Pierre : du 26 décembre 1795 au 4 avril 1796, il est Commissaire du pouvoir exécutif à la réunion des communes du canton. Il fait partie de l'administration cantonale jusqu'au 25 novembre 1796, date à laquelle il est accusé de laxisme envers les réquisitionnaires et un prêtre réfractaire. Il est soupçonné de menées antidémocratiques et il est dénoncé au Directoire exécutif du département.

Ses biens en 1824 sont constitués d'un jardin de 380 m<sup>2</sup>, de 3 vignes totalisant 6 210 m<sup>2</sup> et de maisons d'une superficie globale de 430 m<sup>2</sup>. (39)

BRUYAS Jean-Baptiste Pierre : est-ce le même que le précédent ?

Il est qualifié de chevalier ; il est ancien Directeur du département en 1796. Sous l'Empire, il devient Président du tribunal criminel de la Loire et en 1814 Président de la Chambre à la Cour d'Appel de Lyon.

Il siège au Conseil Général de 1804 à 1810 ; il s'excuse en 1814.

BRUYAS Jacques : le 23 Brumaire An V (13 novembre 1796), on le trouve boucher à St-Marcellin ; il est fournisseur de la troupe cantonnée sur le territoire de la commune. (40)

BRUYAS Jean-Joseph : c'est le propriétaire qui figure sur le registre des états de section de 1824. La superficie de sa maison (370 m<sup>2</sup>) révèle une aisance certaine. Cette demeure, qui actuellement tient lieu de presbytère, était la propriété des DE BOUTHEON, capitaines-châtelains de St-Marcellin que l'on retrouvera plus avant

dans le texte quand on évoquera la Guerre de Cent ans et la fortification. Ce bâtiment dans lequel subsistent des éléments architecturaux tels que l'arc en accolade et une tour avec escalier à vis, semble avoir été construit vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour remplacer un édifice plus ancien.

En 1824, le patrimoine foncier et immobilier de J. J. BRUYAS était composé de 7 600 m<sup>2</sup> de terres, de 11 530 m<sup>2</sup> de vignes, de 14 140 m<sup>2</sup> de prés et de 640 m<sup>2</sup> de maisons en quatre bâtiments. Ces données font apparaître une exploitation agricole dont l'importance permet l'auto-suffisance. (41)

PETIT Pierre : il est cité à la réunion de l'assemblée paroissiale du 8 mars 1789. (42)

Le 1<sup>er</sup> novembre 1790, il est parmi les Notables de la municipalité de St-Marcellin.

Le 6 novembre 1793, il assure la garde des scellés apposés sur les portes de la demeure des BOYER-DUMONCEL à Batailloux. Ce noble propriétaire qui sera maire de St-Marcellin sous l'Empire est soupçonné d'agissements favorables à la contre-révolution de Lyon.

Le 24 Frimaire An II (14 décembre 1793) il est à nouveau gardien du séquestre de la propriété du noble PUNCTIS DE CINDRIEUX qui sera exécuté à Feurs. Il est toujours en place le 24 février 1794.

Il est proposé comme Maire le 23 Nivôse An II (12 janvier 1794) en remplacement de Jean-François ESCALLE qui donne sa démission. (43)

## C - LA CONSTRUCTION DES MAISONS

(Les différentes pièces, les matériaux employés pour les murs et la toiture)

Dans l'étude des testaments foréziens (44) Marguerite GONON nous éclaire sur le vocabulaire employé pour désigner la maison, ses différentes pièces, les matériaux utilisés pour sa construction.

On remarquera la survivance et même la permanence de ces noms encore usités de nos jours.

**HABITIO** : 1335 = demeure ou logement.

**RESIDENCIA** : 1350 = c'est un terme administratif qui désigne la demeure.

**MANSIO et DOMICILIUM** : sont rares dans les textes.

**LOGERIO** : 1372 = logis ou logement.

**STATIO** : 1397 = résidence.

Le mot le plus utilisé et le plus répandu pour désigner la maison est "**DOMUS**" et ce, pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle. Il désigne un logement vaste ou une petite maison.



LE QUARTIER VU DE L'OUEST (Dessin A. Cuisinier)



**HOSPITIUM** : désigne une maison plus spacieuse, plus confortable mais aussi les bâtiments d'habitation et d'exploitation d'un paysan aisé.

Dans les écrits notariaux, "**HOSPITIUM**" est le domicile des clercs.

**BASTIMENTA** = bâtiment.

**CURTILIS** = courtil = tènement, bâtiments et terrains d'exploitation.

**CURTIL** = peut-être un jardin ?

**MANSUS** = mas, maison paysanne et terrains d'exploitation. (MAS 1203)

On retrouve, en Forez, "**MAS**" comme nom de lieu à St-Marcellin, à Boën...

**TENEMENTUM** = bâtiments d'exploitation et terrains.

**GRANGIA** = grange ; c'est un domaine appartenant à un riche propriétaire et qu'il fait exploiter par des domestiques ou qu'il afferme à bail à un granger.

Ce vocable désigne aussi la maison paysanne et les terrains d'exploitation aux mains de leur propriétaire mais aussi la partie où l'on peut ranger les chars et les outils.

A St-Marcellin, en 1321 "**DOMUM**" et "**GRANIONEM**" = petite grange ou grangeon.

Les noms de famille GRANGE, GRANGER, GRANGIER, GRANGEON, GRANGEARD sont issus de l'état de granger.

**MURA** = petite maison ou vieille maison.

**CAZALE** = vieille maison.

**CELLARIUM** = cellier = garde-manger, cellier à vin ou tout simplement maison mais aussi pièce d'habitation.

En 1383 à St-Marcellin, dans le même écrit "**CELLARIUM**" est le cellier à vin et la maison du vigneron.

**PENUS** = **CELLARIUM** ou maison ou pièces d'habitation.

#### Les pièces de la maison au XIVe siècle : (45)

**COQUINA** = c'est la cuisine d'une maison comptant plusieurs pièces ; en patois, on dit aussi **CUSINA** ou **COSINA**.

**FURNUS** = il désigne le four à pain. Il existe donc des fours particuliers en plus des fours communs pour le village ou le quartier. Ces fours communs ou fours banaux étaient construits soit par des particuliers soit par le seigneur mais l'un et l'autre propriétaires percevaient une redevance pour l'amortissement de la construction et pour les frais de cuisson (ou encore droit de cuisage).

**CHALFATORIA, CHALFEURI, CALEFACTORIA, CHALFORIA** (à St-Marcellin en 1383)... sont des vocables dont la racine est "chaleur". Ils désignent "la bretagne", non pas la plaque en fonte se trouvant à l'arrière de l'âtre, mais la pièce située au dos de la cheminée recevant indirectement sa chaleur.

**FORNELLUS** = c'est la pièce à cheminée mais aussi actuellement le fournil dans lequel se trouve la chaudière pour la cuisson des pommes-de-terre des cochons, et parfois un vieux four à pain.

**CAMERA** = désigne une pièce chauffable ; mais à St-Marcellin en 1351 on dit en patois "la chambreta".

**AULA** = la salle (rare).

**SALLE** = c'est une pièce plus vaste qui affirme l'aisance du propriétaire.

**GRADUS** = signifie escalier (à rapprocher de "degré").

**ESTRA** = bien connu en Forez dans ses formes "**être**" ou "**estre**" et qui est la galerie en bois à l'extérieur de la maison.

**MURUS** = le mur.

**PORTA** = désigne aussi bien la porte de ville, la porte de grange ou la "grand'porte".

**CROTA, CAVA** = dans les pays de vignobles, c'est la cave.

**SOLERIUM, FENARERIUM, FENERIUM** = on y met en réserve le foin, c'est le fenil ou la fenière.

**GRANERIO** = le grenier.

**PALEARIUM** = le grenier à paille. ("PAILLER" en Forez ?)

**STABULUM** = c'est l'étable, (en Forez "l'écurie").

**ASSOT, SOTZ, PURCHERIA** = signifient la soue, la porcherie.

**SOMERIUM** est l'étable où se trouve une bête de somme ? Un seul acte de 1375 cite ce nom à St-Marcellin.

**CURTIS** et **CURIA** = la cour.

**PLATEA** ou **SOLUM** évoquent la cour non fermée et l'aire à battre ; on peut dire "aisances".

**ABEYOR** = l'abreuvoir.

**LAVAYLLER** = évier ou pièce dans laquelle on rince les ustensiles de la ferme.

**PUTEUS** : le puits.

**COLUMBERIUM** : indique le colombier. (Les bourgeois et les paysans pouvaient donc en posséder).

**CHAPOTERIO** = mot connu actuellement sous la forme de chapit ; il désigne un hangar sous lequel on "chapuite" le bois, on le coupe en menus morceaux.

**LOGIA** = peut vouloir dire hangar, mais aussi lieu d'habitation, petite boutique, petite cabane dans les champs. (A. C. : à St-Marcellin en 1950 on dit "rentrer à la loge" = à la maison ; Boën en 1993 on parle de la loge des vigneron).

### Les matériaux employés dans la construction :

Avant tout, il est indispensable de préciser que nos ancêtres avaient un grand sens pratique, un souci d'économie, préoccupation majeure de ces époques difficiles (épidémies, catastrophes naturelles, guerres, mauvais rendement des récoltes, ...). Pour construire, ils utilisaient les matériaux dont ils disposaient sur place, parti pris qui expliquera les différents styles régionaux et les techniques adaptées à chaque lieu, diminuant ainsi leur prix de revient en évitant des transports coûteux et lents.

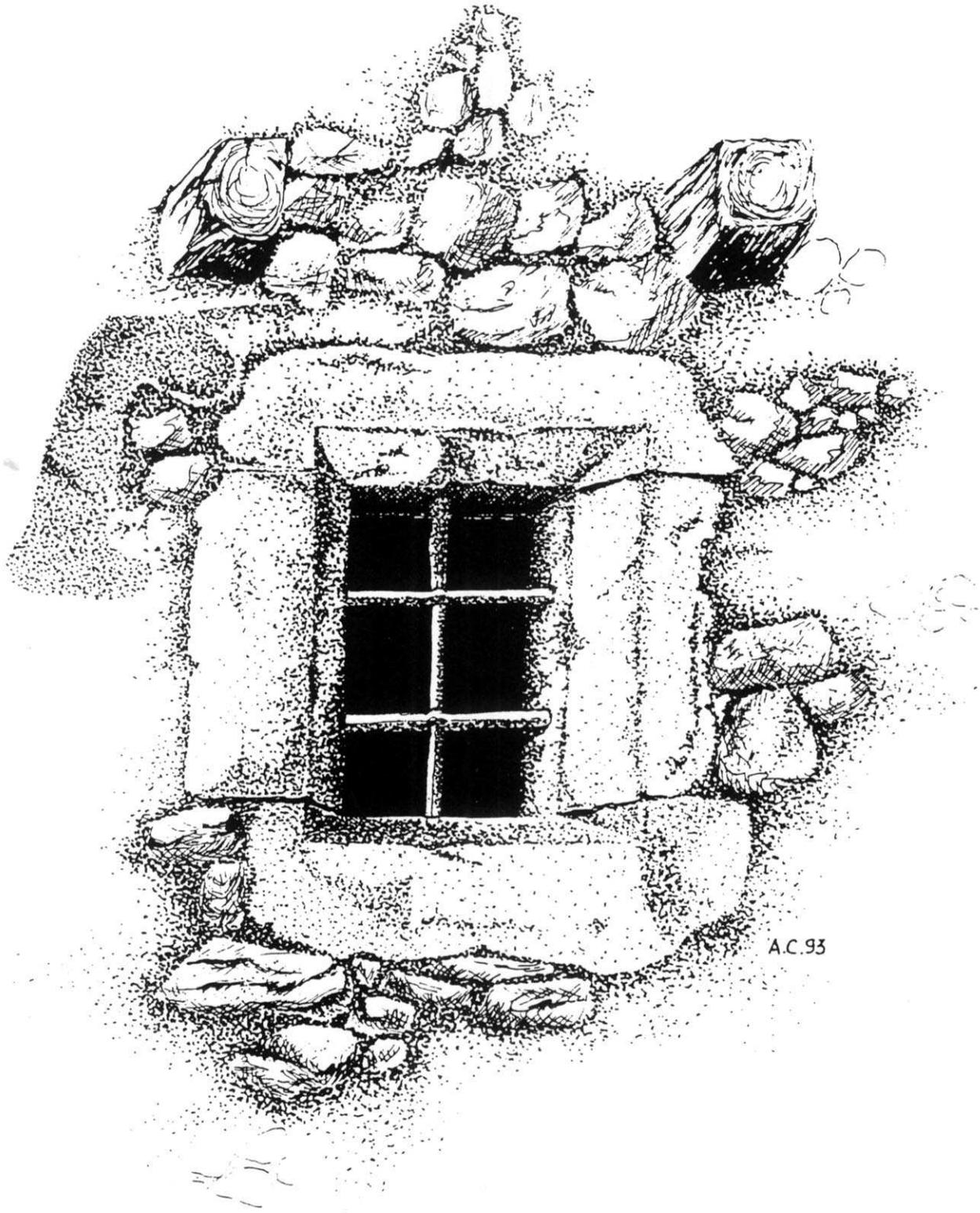
Pour le Forez, Marguerite GONON (46) après avoir dépouillé les testaments du XIVe siècle, donne un inventaire des matériaux retenus pour notre province.

#### La toiture :

Les toits étaient couverts en tuiles, en paille, en lattis.

Les tuiles sont citées dans tout le Forez : TEGULIS (Nolliou 1340), TYOLA (Souternon 1353), L'HOSTAL TIOLAYRI (Gumières 1389), LA CHAMBRA DE LA TIOLERY (St-Martin Lestra 1398).

Bien que les textes ne citent pas très souvent les tuileries, elles sont nombreuses en Forez, car les bancs d'argile sont à la portée des paysans, peu profonds sous la couche arable.



A.C.93

UNE FENETRE BIEN PROTEGEE DANS LE MUR



Une tuilerie est citée en 1375 et 1378.

Ajoutons toutefois les relevés effectués par DUFOUR (47). Il cite 36 communes ayant sur leur territoire une ou plusieurs tuileries : St-Jean-la-Vêtre, Lérigneux, Bouthéon, Bussy, Juré, ... et St-Marcellin, commune pour laquelle il est intéressant de livrer les références textuelles :

- Tegularia sancti Marcellini, XIVE siècle (B2100 f° 148),
- Terra cita en La Tyoleri juxta iter tendens de Sancto Marcellino versus Sanctum Ragno-Bertum, XIVE siècle (B2073 f° 19),
- Apud la Tyoleri, XIVE siècle (ibidem f° 138),
- Vinea seu plantata cita in Tyoleria, 1431 (B1897 f° 15 V°),
- Vinea cita in Tegularia juxta iter publicum tendens de Gresiacum apud Suriacum, 1459 (B2075 f° 124 V°).

Ajoutons :

- Thuilleries soubz Bathaloux 10 décembre 1609. (48)
- Thuillerie, 1639. (49)

L'industrie de la tuile et de la brique se perpétue depuis le Moyen-Age.

Dans le registre matriciel de 1824, qui donne, section par section, l'état de la propriété à St-Marcellin, on note :

SECTION D, dite "de Batailloux", juillet 1824, 4 fours à tuiles.

N° 671 : Four 30 m<sup>2</sup>.

N° 672 : Thuillère appartenant à M. BOYER-DUMONCEL à Batailloux, 390 m<sup>2</sup>.

N° 538 : Four à tuiles à Trémolin, à DEMAUX Camille, 40 m<sup>2</sup>.

N° 540 : Thuillère, idem, 260 m<sup>2</sup>.

N° 164 : Four à tuiles à LAFONT Jacques (tuilier), Les Plantées, 40 m<sup>2</sup>.

N° 171 : Four à tuiles à METTON Pierre, Les Plantées, 40 m<sup>2</sup>.

Le dernier four, propriété de la famille LAFONT, a été démoli vers 1970. Il occupait l'emplacement de la maison de M. DUMAS, Allée des Lilas aux Plantées. Il n'en reste que quelques photographies. Un four du même type occupait l'espace du fond de la cour de la briqueterie actuelle, sur la route de St-Rambert.

Jusque dans les années 60, M. DUPUY fabriquait, de façon artisanale, des briques dans sa minuscule usine située à la Planche du Maillon, en bordure du lotissement du Mas.

Les noms de lieux sont nombreux qui évoquent l'ancienneté de cette tradition artisanale de la tuile et de la brique en Forez.

Le Forez fait-il figure d'exception, avec le Toulousain dans l'emploi précoce de la tuile au Moyen-Age ?

On pourrait le penser si l'on en croit Robert DELORT (50) :

*Parfois la terre est séchée au soleil ou cuite pour obtenir des tuiles ou des briques, dont l'emploi n'est courant que dans certains pays : Danemark, Europe hanséatique, Flandre, Toulousain... et tardivement leur triomphe sur le bois est généralement postérieur au Moyen-Age."*

Complétons :

L'abondance des noms de famille survivance du nom de métier, comme les mentions dans les textes semblent infirmer cette déclaration pour le Forez : TULLIER, THUILLIER, THUILIER, TEULIER, THEOLIER, THIOLLIER, THYOLIERE, TOLA, LATHUILE, LATUILE, LATIEULE, LATHUILLIERE.

Mais la tuile est-elle la seule couverture ? Non, répond Marguerite GONON. (51)

Les maisons couvertes en paille sont nombreuses en Forez : St-Cyr, Bellegarde, Feurs, St-Etienne, Bouthéon...

St-Marcellin ne devait pas échapper, vraisemblablement, à cette technique bien qu'aucune mention n'en soit faite par l'historienne.

Par contre, notre bourg, en 1321, a des maisons dont certaines sont dites "domum coopertam de lateribus", des maisons couvertes de lattis. (Citation rare)

Le bois d'oeuvre pour la charpente et les ouvertures est désigné sous le terme de "materia" avec des variantes : mayeriis, mayria, mayeribus, maderia, maheria.

Les pieux sont des postibus et trabis sont les poutres (rare). Rappelons que "post" est un terme encore employé en patois de Noirétable.

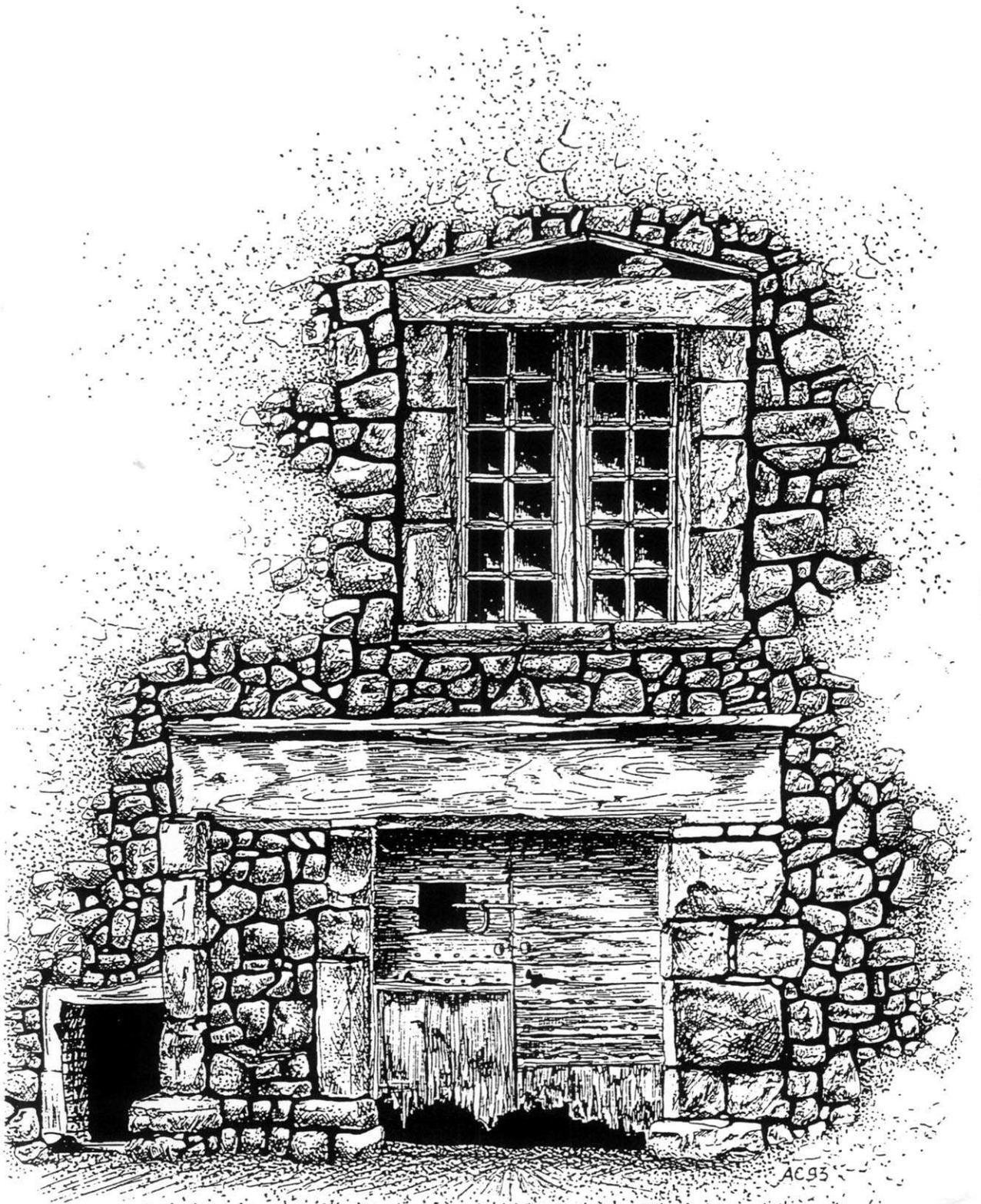
Larousse, dans son dictionnaire de l'ancien Français, p. 508, confirme le sens de "post" : "... latin postem = jambage, poteau, pilier, madrier..."

Pour les murs, Marguerite GONON ne nous donne pas de précisions quant aux matériaux employés pour leur élévation. Les textes qu'elle a étudiés sont-ils chiches de renseignements ou muets ?

A St-Marcellin, il existe de nombreux vestiges et même des monuments intacts fort anciens qui nous permettent de dégager des techniques et des modes d'élévations : l'église (XIIIe siècle), la chapelle Ste Catherine (XIVe siècle), la maison des DE BOUTHEON (XVe siècle), le château du Colombier (XIVe siècle), la muraille de ville (XIVe et XVe siècles).

On distinguera 2 types de constructions selon les classes sociales :

- La maison des paysans (90 à 95 % de la population) et celle des boutiquiers modestes.
- La demeure des bourgeois et des nobles.



UNE MAISON ANCIENNE A GAUCHE DE L'EGLISE



La maison de la classe modeste ne comprenait en général qu'une pièce au sol. Parfois, une pièce à l'étage, donnait un peu plus d'aisance.

Les murs étaient élevés en pierre ou en pisé le plus souvent ou selon une méthode mixte, soubassement en pierre et élévation en terre. Cette technique évitait la désagrégation des murs par l'humidité montant du sol.

A St-Marcellin, les pierres sont des galets de la Mare qui est proche du bourg ; elles sont liées au mortier de chaux produite sur les lieux mêmes ; il y a des fours à chaux dans la commune :

Sur la matrice de 1824 Section A, on relève un lieu-dit "du Four à Chaux". A la Section B, on note un four à chaux de 30 m<sup>2</sup> appartenant à Pierre SEYNAT, construit près du château.

Si les fours de St-Marcellin ne suffisent pas à la demande, la paroisse de Sury peut subvenir aux besoins puisqu'on y calcine aussi la pierre à chaux.

Les lieux-dits La Chaux, L'Echaux, sont des survivances de cette industrie.

Les quelques pierres d'appareil, jambages, linteaux, nécessaires aux ouvertures sont taillées dans les carrières proches, de Chatelus-Périgneux. Très souvent, le bois remplace ces pierres taillées.

Dans bon nombre de cas et si l'on excepte un soubassement en pierres, on ne se contente que du pisé ; beaucoup de maisons sont ainsi construites. A St-Marcellin, la terre est grasse et se prête bien à la mise en oeuvre de ce procédé ("pisé" est un mot lyonnais, dit Larousse, qui vient du latin "pinsare" = broyer) pour la construction rurale.

On dispose parallèlement, sur chant, deux "banches" en bois de 90 cm de hauteur, à l'écartement désiré ; on les maintient avec des traverses basses, des traverses hautes, des aiguilles et des serre-joints ; puis le "piseur" remplit le coffrage ainsi obtenu avec de la terre grasse humide qu'il tasse avec "la dame de bois ou pisoir" ; tous les 80 cm, le maçon étale une couche de mortier de chaux (cordon) pour renforcer le mur et établir une liaison solide entre les deux "banchées" verticales ; petit à petit, on progresse horizontalement d'abord, puis verticalement ; les "banches" sont maintenues en position par des pièces de bois traversant toute l'épaisseur du mur par des passages réservés à cet effet appelés trous de clefs ou de jous.

Parfois, on "bousille" de la paille et de la terre pour obtenir un pisé plus léger et plus isolant.

Pour se faire une idée de cette technique, on pourra visiter le Musée de Boën qui a réservé une salle à ce travail.

On doit cette mise en place à l'association "Pisé, terre d'avenir".

Généralement, les ouvertures étaient maintenues en place par des cadres en bois dur.

Ces maisons modestes comportaient, comme il a déjà été dit, une pièce au rez-de-chaussée et parfois une à l'étage, eu égard à l'exiguïté à l'intérieur de la fortification, on les qualifiait alors, dans les textes de "hautes et basses".

Quant au sol, il était dans le plupart des cas de terre battue ("gore compactable") ou bien dans les pays comme à St-Marcellin, recouvert de carreaux de terre glaise cuits de 20 cm par 20 cm environ, et que l'on appelle des carreaux de four.

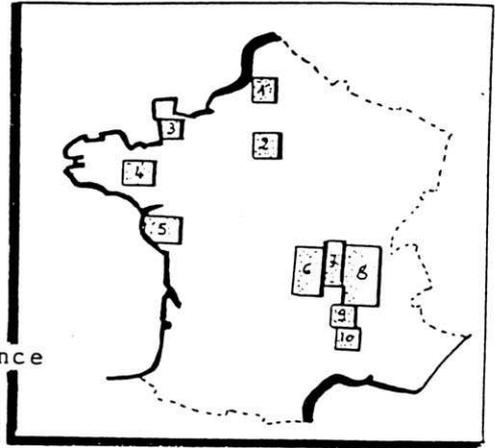
Les bourgeois et les nobles dont les revenus sont meilleurs peuvent se permettre des matériaux plus onéreux. A St-Marcellin, comme ailleurs, ils utilisent la pierre et notamment celle des carrières de Périgneux, toutes proches.

Dans le Vieux quartier qui va être livré aux démolisseurs, il n'y a pas de construction de ce type si l'on excepte l'église et la muraille qui mélangent 2 solutions : les galets de rivière pour la maçonnerie ordinaire et les pierres d'appareil pour les piliers, les voûtes, les façades et les ouvertures.

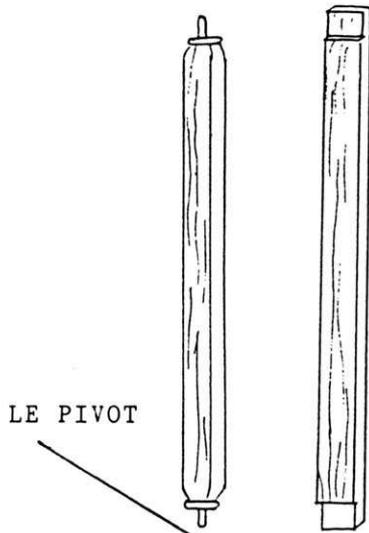
\*

\*\*\*

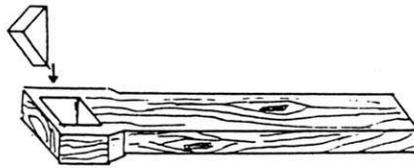
- 1) Picardie
- 2) Beauce
- 3) Cotentin
- 4) Bretagne centre
- 5) Vendée
- 6) Auvergne
- 7) FOREZ
- 8) Saône, Savoie,  
Dombes, Dauphiné
- 9) Vallée du Rhône
- 10) Vallée de la Durance



LE PISE EN FRANCE



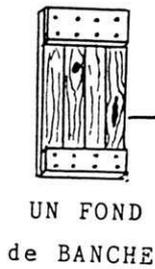
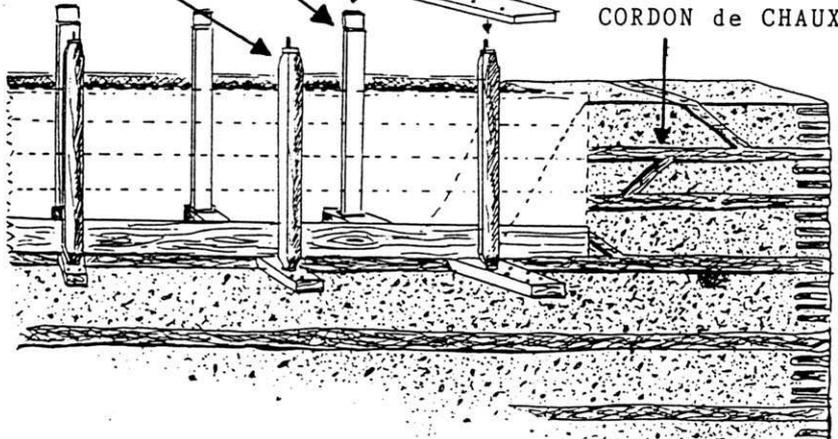
LE COIN



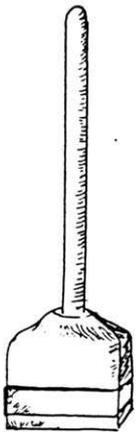
UN JOUG



CORDON de CHAUX



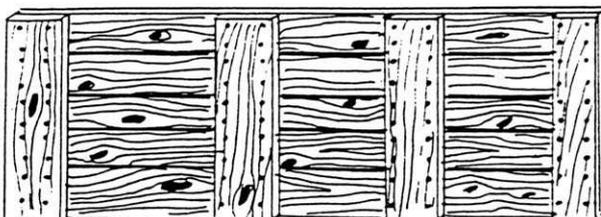
UN FOND de BANCHE



LA DAME ou PISOIR



SOUBASSEMENT EN PIERRES



UNE BANCHE de 4m ENVIRON

1m ENVIRON

MATERIEL POUR LA TECHNIQUE DU PISE  
(D'après "LE PISE" Editions CREER 63340 NONETTE)



### III - LE VIGNOBLE MARCELLINOIS

Nous avons constaté que la plupart des maisons étaient construites sur de solides caves voûtées selon la technique du coffrage en bois et du remplissage en béton de chaux. Certaines ont révélé quelques objets viticoles, principalement des poutres ou "marjons" de caves servant à l'édification du "chantier" sur lequel reposent les tonneaux, centpottes, pièces, demi-muids, muids. La qualité de ces caves, leur grandeur, sont la preuve d'une forte tradition vigneronne à St-Marcellin, au cours des siècles derniers et jusqu'à la période récente (1880) du phylloxéra qui ravagea les plants français.

Pour juger de l'importance du vignoble, il n'est qu'à se reporter au plan cadastral de 1812 et à la matrice de 1824 ; on en constatera l'étendue sur les coteaux des Plantées, de Rachasset, de Chantegrillet, mais aussi le morcellement et l'étroitesse des parcelles dus au partage des hoiries.

A travers les registres paroissiaux et les fonds d'archives privées (52), on relève, au fil des pages ou des documents, une multitude impressionnante de patronymes vignerons ; citons-en quelques-uns :

Pierre AUBERT 1639, Pierre BORY, Pierre BERGER 1639, Jean BREUIL 1743, Antoine CROS 1692, Jean FREDURE 1639, Barthélémy GAUME 1692.

#### A - A TRAVERS LE REGISTRE DE 1824

Le registre de l'état des sections de 1824 fait apparaître les superficies cultivées en vigne ; il nous livre aussi les lieux-dits et les patronymes.

**SECTION A dite "d'ABOEN"** : (337,74 ha), 7,79 ha de vigne, soit 2,3 % de la section contre 239 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Les Morines, Meizieux, de la Perelle.

Des noms de vignerons : RONZY, MAZET, PERRONET, MULAT, PETIT, BOURGIER, COSSANGES, CROS, CHALANDON, POMMIER.

**SECTION B dite "de la VILLE"** : ( 236,14 ha), 79 ha de vigne, soit 33,47 % de la section contre 95,67 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : du Mas, du Clos du Mas, de Monthaud, de Rachasset (= rochers), des Bleuses, d'Annet (= lieu planté d'aulnes), de la Saussonnière, de Montallier, l'Ecartée, de la Sausse (= saule).

Des noms de vignerons : CHENEVIER, MARTIN, GARASSUS, GAILLET, GAUDE, AVRIL, BOUCHETAL, LAROCHE, BRUYAS, RULLIERE.

**SECTION C dite "des FARGES"** : (477,83 ha), 6,46 ha de vigne, soit 1,80 % de la section contre 358,66 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Les Serènes, Tennes, A l'Heure, Aux Verchères.

Des noms de vignerons : Pierre ROLLAND aîné, Antoine BLANC, Michel MAZENOD, Claude MALLET, Antoine FOURNIER, Antoine CHENEVIER, BRUYAS, GAILLET, PERIER, BRANSIECQ, SEYNAS, CLEMENT, TREYVE, GUICHARD, MICHEL.

**SECTION D dite "de BATAILLOUX"** : (334,82 ha), 28,5 ha de vigne, soit 8,5 % de la section contre 207,68 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Les Plantées, Janiol, Le Bois, Creux de la Sausse, Argentaux, Batailloux.

Des noms de vignerons : BREUIL, BEAUCHAUD, BARAILLE, FRANÇON, DUPUY, RAY, MATRAS, LACOUR, PERRET, VASSEL, VINDRIEUX, TREIVE, Joachim LANGLADE (secrétaire-greffier de la mairie), Jacques LAFONT (tuilier), CHAVANON, JURY, BOYER-DUMONCEL.

**SECTION E dite "de PUY-MARCEL"** : (149,14 ha), 0,78 ha de vigne, soit 0,5 % de la section contre 80,5 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Retournal, Crevial.

Des noms de vignerons : PACQUIER, BOURGIER, GAILLET, FAURE, CHOVIN, PERRIER de CHENEREILLES, GAY, BARRET.

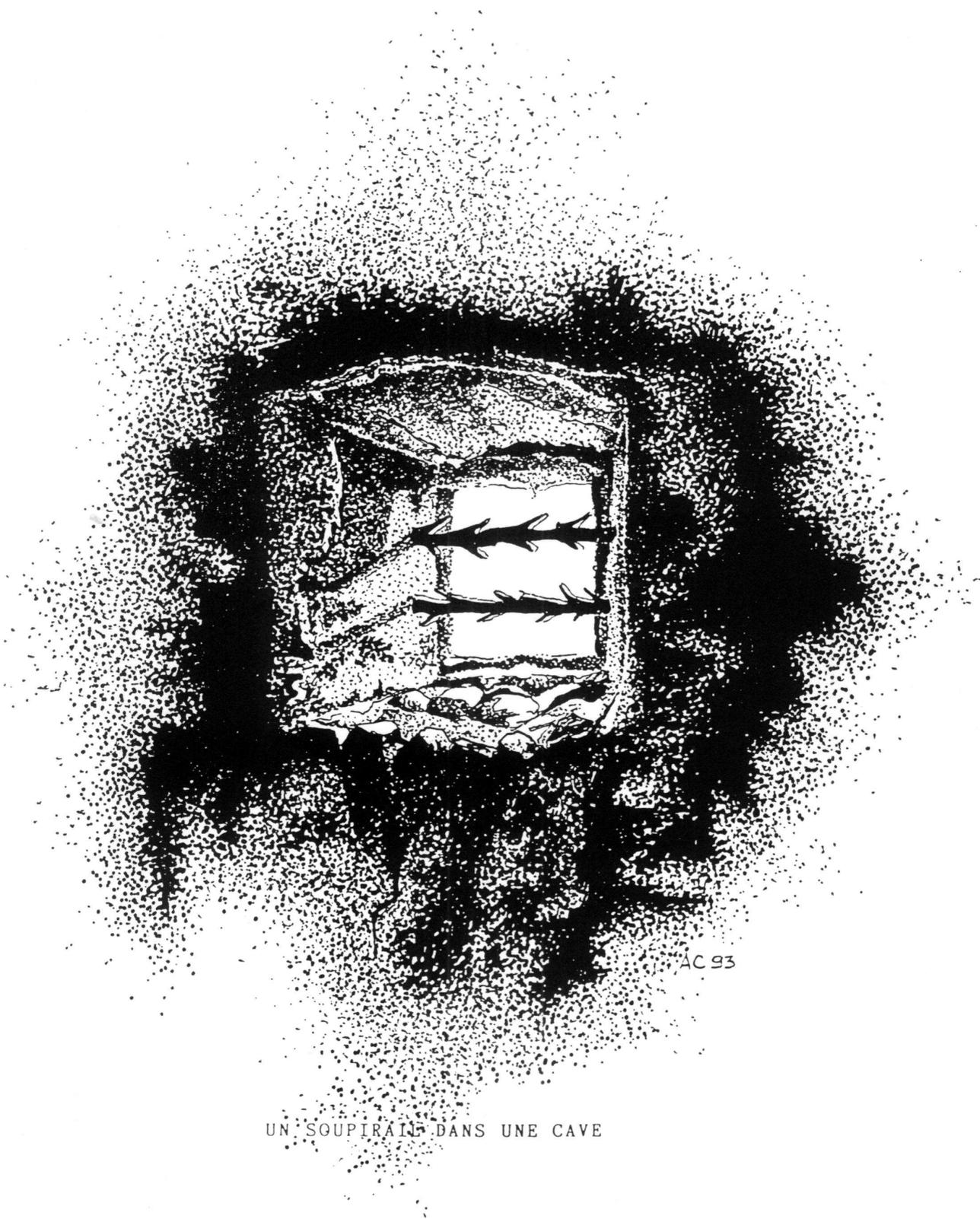
**SECTION F dite "de CHATELUS"** : (305,45 ha), 15,4 ha de vigne, soit 0,5 % de la section contre 202 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Le Bled, Terre-neuve, Les Côtes, Les Rips, Bonson, Les Marades, Les Pinées, La Litte, Le Coire, Aux Trilloty, Les Côtes Barjon, Les Pâtures, Montorcier.

Des noms de vignerons : GRIOT, VIAL, BARBIER, DUBREUIL, DURAND, FAURE, MASSARDIER, AVRIL, GRILLET, BROUILLER, GARASSUS, BERTHOLET, PERRET, BEAUDET, ACHARD, BAROUX, MEYNARD, MOSNIER, MAILLON, POIX, THIOLIERE, MIRAIL, CHOMARAT, MICHALON, LACOUR, FOURNIER, GIRY, FETILLEUX, EYMONET, BONHOMME.

**SECTION G dite "de GREZIEUX"** : (365,29 ha), 45,8 ha de vigne, soit 12,53 % de la section contre 239,8 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : La Lande, Argentaux, Goutte Senier, Chantegrillet (le plus étendu), Les rivières, Bessette, Le Bachat, Grézieux, Fialet.



AC 93

UN SOUPIRAIL DANS UNE CAVE



Des noms de vignerons : GRANGE, BONFILS, PERRIN, MEYNARD, TREIVE, VASSEL, BRUYAS, MEUNIER, SIMAND, EMONET, MARCELLIN, DEVIN, BARJON, JAMBEFORT, DECHANDON, GARONNAIRE, RONDY, PICHON, GUICHARD, BASTIDE, CATON.

**SECTION H dite "du MONT"** : (242,76 ha), 0,4 ha de vigne, soit 0,16 % de la section contre 183,86 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : La Combe, Le Batet.

Des noms de vignerons : MATRAS, MALLARD.

**SECTION J dite "De LAROCHE"** : (389,16 ha), 22,6 ha de vigne, soit 5,8 % de la section contre 225 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : Sous Combadicte, Petites Vignes, Monthaud, Des Combes, Combalandrin, Du Clos, Des Côtes, Sous le Mont, De Pouilleux, Des Cros.

Des noms de vignerons : MICHEL, BREUIL, GOUTTE, GAITTE, FRANÇON, FRERE, FAURE, CHAPUIY, VALEYRE, JANISSON, BERGER, PERRON, TAVERNIER, SURDEL, RONZY, VERDUN, CUSSONNET, LIBERCIER, ROUX.

**SECTION K dite "de VERINES"** : (193,9 ha), 30,6 ha de vigne, soit 15,7 % de la section contre 162,7 ha de terres labourables.

Des noms de vignobles : D'Outreleau, Rodillon, Prassomat, Du Pont, Clos du Pont, Vieille Vigne, La Plantée, Du Colombier, Du Prince, Le Piochon, Les Côtes, Grande Vigne, La Pigneri, Côte Rôtie, Grandes Côtes.

Des noms de vignerons : ROLLAND, DAMON, MICHEL, FERRIER, GRANGE, POMMIER, GAGNERE, DURIEUX, DUPORT, GEROSSIER, BADEL, GARDETTE, RONZY, BLANCHARD, MARTIN, MONTET, ROCHE, PIGNOL, BLANC, MAZENOD (2,5 ha), ROMESTAING, DEVIN, GARRIER, BORY, CLAVIER, FORAND.

Pour les 11 sections, on obtient une superficie totale des vignobles de 237,18 ha que l'on peut comparer au vignoble actuel classé et dont les exploitants livrent leur récolte à la "Cave des vigneron foréziens de Trélins-Boën".

C'est sensiblement la même surface cultivée en vigne à St-Marcellin en 1824 que dans les 22 communes classées en appellation V. D. Q. S. qui adhèrent au groupement de la cave coopérative.

Pour les terres labourables, on totalise 2 430 ha.

La vigne représente donc 9,76 % des terres labourables ce qui est logique puisque la principale préoccupation était de nourrir d'abord à suffisance la population et d'éviter toute crise frumentaire, la base de la nourriture étant le pain.

Mais si on observe de plus près les surfaces de chacune des parcelles, on s'aperçoit de leur petitesse ; elles sont très nombreuses et très éparpillées sur la presque totalité des 11 sections de la commune. Sauf quelques rares propriétaires dont les vignes peuvent atteindre une contenance de 2 ha et plus, les autres exploitants ne travaillent que des lots de quelques centaines de m<sup>2</sup>.

## B - LE VIGNOBLE AU MOYEN-AGE

Mais remontons encore plus loin dans le temps. Donnons la plume à M. l'Abbé EPINAT. Dans son article "**Le vignoble forézien au Moyen-Age**" (53), il nous apporte d'utiles précisions. C'est sur le vignoble forézien du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle que porte son investigation. Nourrie de la documentation des chartes publiées par l'équipe du Comte de NEUFBOURG, de celle des cartulaires, des inventaires sommaires, elle nous offre pour la première fois une véritable approche historique de la culture de la vigne. Nous nous bornerons au territoire qui délimite aujourd'hui l'arrondissement de Montbrison et auquel appartient la commune de St-Marcellin. Voici dans son intégralité ce qu'écrit l'auteur :

*"St-Marcellin est probablement la plus importante commune viticole du Forez, par la quantité de vin récolté sinon par la qualité du produit, car les cépages sont presque en entier composés d'hybrides. Au Moyen-Age, elle paraît bien posséder pareille prépondérance. Dans les diverses chartes du XIII<sup>e</sup> S., apparaissent les vignobles des Plantées ou Plantais (54) en 1245, 1278, 1289 ; du Mas en 1289, du Boschet et Girnochi en 1278 et la même charte nous révèle encore le vignoble d'Argentour ou Argentost. Celui de Genevrey, cité en 1289, existe encore en 1314. Le lieu-dit "Nuyz", à l'ouest du mandement, sur la route de Montbrison à St-Marcellin portait des vignes : en avril 1258, le prieur de St-Romain et Goet de la Roue négocient l'achat des raisins de ce vignoble ; il est cité en outre l'année suivante, en 1259. Où le placer ? Au hameau actuel de Nus, sur la route qui mène à St-Bonnet ? C'est déjà bien élevé (55). Mais le piton volcanique de Dicle a longtemps porté des vignes à son pied. Le terrier Hugues Médiçi (56), du XIV<sup>e</sup> siècle, nous montre la persistance des mêmes terroirs viticoles de Genevrey, appelé Généory, du Mas. Il y ajoute ceux de Sauterel, du Gros Molar, du Suc du Pont, de Girnochi, ce dernier sur le chemin de Périgneux et que d'autres textes nomment la Croix de Girnoche.*

*La route de St-Bonnet, à la sortie du bourg, cheminait entre les rangées de ceps : la vigne était alors la principale culture (57). En 1321, la prévôté (58) de St-Marcellin accusait un recensement de 314 ânées de vin (59). Comme aujourd'hui, plus haut peut-être, la vigne montait à l'assaut des pentes qui s'élèvent vers St-Maurice en Gourgois et Périgneux. On ne comprendrait pas, sans cela, qu'Humbert de St-Maurice avouât au Comte, le 6 mai 1318, les cens payables en vin (60), dus par ses tenanciers, Martin Thomas et Jacques de Valeylhes, pour leur tènement de Valeylhes (Vareille). L'altitude de ce hameau n'est guère favorable aux ceps... A l'ouest de St-Marcellin, Miribel possédait aussi son vignoble... Par les coteaux de St-Priest, le vignoble de St-Marcellin joignait celui de St-Romain le Puy : Lucenol, alors comme aujourd'hui (en 1942 réprécisons-le) était un terroir réputé...*



SAINTE VINCENT, PATRON DES VIGNERONS  
ASSOCIATION SAINTE VINCENT  
STATUE REALISEE PAR M. CARVALO  
POTIER AUX PLANTEES, VERS 1913.  
(IL ÉTAIT LE BEAU-PÈRE DE M. E. REOCREUX)



*En cette fin du XIIIe S., le vigneron paraît fortement installé sur le domaine qu'il cultive. Il paye des cens mais il est libre de négocier sa vigne, de la léguer, de la vendre. Les chartes nous le montrent agissant en vrai propriétaire, tout comme si sa propriété était indemne de toutes charges...*

*Actuellement, le vignoble est extrêmement morcelé. Dans l'ensemble, les parcelles sont exagérément petites, 1 000, 2 000, 3 000 mètres carrés en moyenne, plus vastes en plaine, plus réduites en pays de côtes. Au Moyen-Age, il en était déjà ainsi... Foulque de Bouthéon qui cède au prieur de St-Rambert ses droits sur une soixantaine de vignes, n'en indique aucune de grande étendue : la plus vaste, celle du Boschet, a seulement 8 journalées (61), une autre aux Plantées en a 5, deux autres 4 et le reste 3, 2, 1 ou même un 1/2 journalée (62). La vente de Mathieu Borel met en adjudication à St-Marcellin six vignes, de médiocre étendue, puisqu'elles sont adjugées, en moyenne au prix de 30 et 48 sous, chacune..." (Fin de citation)*

### **Les vigneron ne sont pas tous de Saint-Marcellin.**

La tradition veut que beaucoup de montagnards "les Gavots", descendent des piémonts pour assurer "les façons de culture" à leurs vignes ; la plupart d'entre eux sont d'ailleurs propriétaires.

Demandons une fois encore, à M. l'Abbé Epinat d'ultimes témoignages recueillis dans les textes qu'il a lus :

*"... Parmi les tenanciers de Foulque de Bouthéon, en 1278, à St-Marcellin, nous trouvons Fabri de Périgneux, Guillermi Fabri de St-Bonnet le Château, Guillemeti de Monte (de Périgneux), Bartholomei de Valenches (Luriecq).*

*Au XIVe S., le terrier Médicti cite comme tenancier, au même St-Marcellin, Pierre Reynaud, Jean Codurier de Luriecq.*

*En 1280, lorsque Foulque cède aux Hospitaliers 10 quartes de vin, parmi ses censitaires, on trouve Pétrus de Somaire, in villa se Somairieu (Somérier à Luriecq), ville qui ne possède cependant aucune vigne ; le vin qu'il doit fournir, il le récolte certainement dans le bas pays."*

## **C - L'ÉVALUATION DE LA DÎME DES VINS**

Mais actualisons un peu les écrits de M. L'Abbé EPINAT en les complétant par les travaux de M. E. FOURNIAL. (62)

En 1967, M. FOURNIAL nous révèle les chiffres concernant la dîme des vins à St-Marcellin. Si on admet que la dîme, par définition, représente le 1/10e de la récolte, on peut estimer la production de la paroisse de St-Marcellin qui couvrirait sensiblement la même superficie qu'actuellement. Pour en faciliter les calculs, on ramènera l'année, unité de capacité de l'Ancien Régime, à 100 litres. On doit se demander cependant si cette redevance en nature était payée sans réticence.

A coup sûr, certainement pas. La résistance aux redevances, aux taxes de toutes natures, aux impôts est séculaire et dans le for intérieur de chaque homme. Encore vivace aujourd'hui, cette résistance était pratiquée par nos ancêtres et il ne faut pas admettre un seul instant qu'ils s'acquittaient avec résignation. Nombre de procès de contestation sont là pour le prouver. Il n'y a qu'un pas facile à franchir pour suggérer une tendance atavique à la fraude et estimer raisonnablement une sous-évaluation de la redevance.

Georges DUBY n'apporte-t-il pas confirmation de ce qui précède en déclarant (63) :

*"Et alors que les cens rentraient mal en année mauvaise, quand il fallait renoncer à percevoir intégralement les amendes sur des sujets trop pauvres, DIMES, DROIT DE MOUTURE ET DE FOURRAGE emplissaient les greniers seigneuriaux. Toutefois, ces rentes quelles qu'elles fussent, qu'elles permissent de recueillir le blé ou des sous, étaient tout compte fait, de profit restreint. Car on ne les levait pas sans gros frais. Frais de chicane d'abord, parce que ces revenus constituaient la part du patrimoine la moins sûre, la plus disputée par les concurrents..., la PLUS CONTESTEE PAR LES ASSUJETTIS qui RENÂCLAIENT et TÂCHAIENT DE S'ESQUIVER..."* (Fin de citation)

Reprenons donc E. FOURNIAL et voyons les chiffres qu'il avance concernant l'évaluation de la dîme des vins à St-Marcellin.

En 1494, la dîme est évaluée à 22 ânées ce qui fait apparaître une production probable de 220 ânées, soit 22 000 l de vin (Année déficitaire).

En 1504, 10 ans plus tard, elle s'élève à 243 ânées ce qui correspond au moins à 2 430 ânées de récolte, soit 243 000 l.

Comparons ces données avec celles de notre époque et prenons pour référence la production moyenne annuelle de la Cave des vigneron foréziens de Trélins Boën. Elle est de 10 000 hl, soit un million de litres produits par un ensemble de 30 communes environ, ce qui porte la part de chacune à 33 333 litres. On est encore loin des évaluations de M. FOURNIAL pour la seule paroisse de St-Marcellin à la fin du Moyen-Age.

## D - UN BAIL A GRANGEAGE A ST-MARCELLIN

Tout tenancier exploitant une terre, un vignoble appartenant à un tiers ne pouvait le faire qu'après avoir signé un bail établi entre les parties par l'un des nombreux notaires du lieu.

Les baux de fermage sont nombreux. Pour approcher d'un peu plus près, la vie des paysans de St-Marcellin, le texte d'un bail se révèle riche de renseignements sur la vie quotidienne, sur les droits mais aussi sur les devoirs des grangers qui exploitaient les domaines affermés. On affinera, à travers cette pièce notariale, les devoirs qui liaient le tenancier au bailleur quant aux différentes façons à donner à la vigne, à l'entretien à assurer aux toitures. Ces quelques règles que l'on retrouve souvent sont valables pour tout le patrimoine foncier et immobilier du territoire de St-Marcellin.



SCENE PAYSANNE D'APRES C. DELON  
"LES PAYSANS" BIBLIOTHEQUE DE  
L'EDUCATION (DEBUT DU SIECLE)

LA MOISSON ET LA LEVEE DE LA  
DIME VERTE.



**BAIL A GRANGEAGE DU DOMAINE DE LA SAUSSONNIERE PASSE PAR  
PIERRE BOURGIER, LABOUREUR RESIDANT A ABOEN, PAROISSE DE ST-  
MARCELLIN**

à

**ANTOINE BALEDIER ET BENOITE SOLEIL EN 1758. (64)**

*"Pardevant le notaire royal soussigné et en présence des témoins après nommés, ont comparu Pierre BOURGIER laboureur demeurant fermier au lieu d'Aboën paroisse de St-Marcellin lequel de son gré et pleine volonté a donné à culture à moitié fruits et à titre de grangeage avec promesse de maintenir garant, faire jouir et valoir tout autant qu'il sera maintenu, garantie de la part de Messieurs les Révérends Pères de l'Oratoire de Notre-Dame de Grâce à Antoine BALEDIER à Benoîte SOLEIL sa femme laboureur demeurant au lieu de la Saussonnière paroisse dudit St-Marcellin présents et acceptant à louer le domaine dudit lieu de la Saussonnière que ledit BOURGIER tient de ferme de Mrs les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame de Grâce à la forme de l'acte par eux consenti en sa faveur et de défunt Georges BOURGIER son père sous la date reçu de M. ROUSSET Nre royal que ledit BOURGIER a déclaré avoir contrôlé iceluy domaine consistant en bâtiments, cour, grange, jardin, prés, pasquier, terre et vigne le tout ainsi que le domaine contient et comporte sauf autre mesure si ce n'est que les bois-taillis, une vigne située au vignoble d'ANET, un pré en terre situé au lieu du Platier (= Placier) de même que le fonds situé aux environs du champ Grezieux que ledit BOURGIER a affermé au nommé GAY (?) qui demeure également (?) à la charge par les preneurs d'habiter les bâtiments dudit domaine avec nombre de gens suffisants pour la culture d'iceluy, de les tenir recouverts de gouttières et seulement en une fois à taille ouverte pendant le cours des présentes (Gouttières = tuiles creuses) et enfin de faire les réparations réputées locataires comme aussi à charge de faucher les prés qui sont accoutumés de l'être sans pouvoir les faire dépaître comme aussi des cultures des terres entendu sans pouvoir les déssaisonner ni redouter de faire les trois façons de la pioche dans la vigne et les provins (= marcots) nécessaires annuellement. Seront tenus les preneurs d'immeubler tous les foins et paille qui se recueillent dans ledit domaine dans la grange dépendant d'iceluy sauf pouvoir les mettre ailleurs ou de les y laisser la dernière année des présentes aussi bien ameublées et conditionnées ne pourront lesdits preneurs couper aucun arbre vert ni par le pied que seulement d'estondage pour leur chauffage au moins domageable et dans les endroits qui leur seront indiqués par le bailleur et enfin la charge de jouir du tout en bon père de famille. Le présent grangeage fait pour le tempos et (?) de six années, intérêts et contentieux et six prises de fruits qui ont pris leur commencement à la fête de la Toussaint dernière et à cet et semblable jour finiront les six années accomplies, moyennant pour chacune d'icelle tant pour le pacage que pour basse-cour la somme de 40 livres argent, 25 livres de beurre, 5 livres fromages, 200 oeufs poules, 16 poulets que les mariés BALEDIER-SOLEIL cette dernière procédant sous l'autorité de son mari et tous deux ensemble solidairement l'un pour l'autre sans démission ni discussion promettent et s'obligent payer audit BOURGIER à la fête de la Toussaint de chaque année le tout. Le premier paiement échoira à la fête de la Toussaint prochaine et ainsi continuera annuellement jusqu'à la résolution des présentes, aux frais desquelles ensemble expédition les preneurs promettent fournir à la première volonté dudit BOURGIER en faveur duquel Jean-Marie BALEDIER et SOLEIL cette dernière procédant toujours de l'autorité de son mari*

*reconnaissent et déclarent avoir en leur pouvoir pour culture dudit domaine 4 boeufs arables, 4 vaches et 10 génisses, le tout à titre de commande et précaire à moitié garantis et pertes, aux us et coutumes de ce pays au chef principal de la somme de 308 livres ; lesquels bestiaux lesdits mariés BALEYDIER et SOLEIL toujours solidairement promettent et s'obligent de n'en nourrir et entretenir ni ne pouvoir les vendre ni engager que du seul consentement dudit BOURGIER auquel ils promettent rendre compte du droit et profit d'iceux annuellement et les représenter toutes les fois et quand ils en seront par lui ou les siens requis à peine de tous dépens, dommages (?) de restitution dudit principal des 308 livres et a été commencé les clauses expresses entre les parties qu'elles seront libres l'une et l'autre de faire résoudre les présentes à la Toussaint prochaine seulement en avertissant par le mécontent l'autre un mois d'avance ainsi convenu et promis respectivement observer par les parties par obligation des biens propres personnels des preneurs comme pour fait de forme, soumissions, renonciations et clauses requises et (?) fait et passé à St-Marcellin, Etude du notaire royal soussigné, après-midi, le 7ème novembre 1758 en présence de Julien Rozier praticien habitant audi St-Marcellin et de Benoît Gentiallon aussi praticien (65) habitant en la ville de St-Bonnet le Châtel, témoins qui ont signé, non les parties pour ne le savoir faire. De ce dûment requis les sommes Signé Gentiallon, Rozier et Payet Notaire royal; La minuté a été (?) et remplie le 15 novembre 1758 par M. Gérentet qui a reçu 6 livres suivant l'évaluation faite par M. Gra.... ? Pour expédition au fils Baleygier (sic) le requérant. SIGNÉ : Payet..*

Le fils BALEYDIER a demandé une copie du bail que son père avait signé conjointement avec sa mère car ce dernier décède en 1763.

Précisons par quelques remarques le contenu de ce bail.

1. Le domaine de la Saussonnière appartient aux religieux de Notre-Dame de Grâce.

2. Le prieur de l'ordre des Pères de l'Oratoire a concédé par bail l'exploitation du domaine à Georges BOURGIER, en première main.

3. Georges BOURGIER est décédé et c'est son fils Pierre qui conserve la ferme à bail de la Saussonnière, en plus de son exploitation d'Aboën où il est laboureur.

4. Il sous-loue donc la Saussonnière aux BALEDIER-SOLEIL moyennant des redevances en nature importantes au premier abord, ainsi qu'une location en argent.

La condition de laboureur signifie une certaine aisance, aisance que BOURGIER renforce par les revenus de la Saussonnière.

5. Il faut relativiser la cherté apparente de ce sous-fermage. Le bail stipule que les BALEDIER disposent en entrant dans les lieux d'un cheptel de 4 vaches laitières, de 10 génisses et de 4 boeufs de labour, cheptel dont ils sont entièrement responsables et qu'ils doivent conserver en bon état jusqu'à l'expiration du bail et présenter aux inspections de BOURGIER. En d'autres lieux du Forez, ce bail est dit "à cheptel".

6. Cependant, si les conditions de ce bail sont supportables dans les années fastes, il doit être bien difficile aux BALEDIER d'honorer leurs engagements dans une année de mauvaises récoltes ou de moyenne réussite;

7. Les preneurs sont liés par des conditions draconiennes en ce qui concerne l'entretien des bâtiments puisqu'ils sont tenus de réparer le toit et de la refaire, le cas échéant, à tranchée ouverte, c'est-à-dire en le découvrant par secteur et en le recouvrant avec des tuiles en bon état. C'est normalement le propriétaire qui assure ces réparations.

8. En ce qui concerne les parcelles, tout doit être maintenu en l'état puisque les prés ne doivent pas être détournés de leur vocation à fournir du fourrage (... *"on ne doit pas les dépaître..."* ), les terres ne doivent pas être *"désaisonnées"* c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas changer de cultures.

Quant à la vigne, elle fait l'objet de soins précis et les preneurs ont l'obligation de remplacer les ceps défectueux en prévoyant des *"provins"*, c'est-à-dire des boutures obtenues par marcottage sur place.

Déjà on a des soucis écologiques puisque les fermiers ne doivent pas couper des arbres verts et ménager les arbres *"à estondre"*, à élaguer pour faire le bois de chauffage.

En conclusion, on peut dire que ce bail n'est pas exceptionnel ; c'est la pratique courante à St-Marcellin. On peut aussi rappeler que la société paysanne n'est pas homogène et qu'elle laisse apparaître au moins trois catégories de travailleurs : les laboureurs qui ont une aisance certaine et qui jouissent des revenus de plusieurs exploitations, soit qu'ils les gèrent directement, soit qu'ils les donnent à bail à des grangers, à des métayers ; ces derniers ont des redevances en nature et en argent qui en font la classe très moyenne de la paysannerie ; enfin, la troisième catégorie est composée par les journaliers, les brassiers, les manouvriers qui ne possèdent rien et qui sont obligés de louer leurs bras et leurs services, de ferme en ferme. Le sort des valets n'est souvent pas plus enviable, à de rares exceptions, c'est pourquoi nous les classerons dans la dernière catégorie.

\*

\*\*\*



## IV - LES REMPARTS DE ST-MARCELLIN

Après avoir développé assez longuement le chapitre sur les maisons du quartier voué à la démolition, après avoir évoqué l'habitation forézienne à travers les recherches de M. GONON dans les "Testaments", après avoir amplement parlé de l'importance du vignoble et de certains aspects de la vie paysanne grâce au texte d'un bail du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous convions le lecteur à la visite de la muraille de ville et de l'église, deux constructions prestigieuses qui bordent l'espace à rénover.

Dans son remarquable ouvrage, Robert DELORT (66) écrit :

*"Pendant tout le haut Moyen-Age, les centres de peuplement sont clairsemés, de petite taille et en partie instables. Ce ne sont pas à proprement parler des villages... Puis, à la jointure des IX<sup>e</sup> et Xe S., un lent mouvement, ... conduit au regroupement des hommes et à la constitution des terroirs villageois. Cette transformation s'est opérée autour de trois pôles : le château, l'enceinte villageoise et l'église paroissiale... La construction d'une enceinte, mur de pierre ou simple palissade, peut aussi marquer la volonté des villageois de se regrouper dans un site défini.*

*Tardif dans l'Europe du Nord où la construction des murailles définit le village plutôt qu'elle ne le stimule, ce mouvement est précoce dans le Sud. Dès le VII<sup>e</sup> S., et surtout au Xe S., des paysans se rassemblent sur les hauteurs : dans un même mouvement structuré et volontaire, le village se crée, se clôt et s'organise. Cet inscatellamento..., contraignant pour les hommes, va de pair avec l'établissement de la seigneurie mais ne comporte pas toujours la construction d'une maison forte. Enfin, le réseau des EGLISES paroissiales est, à partir du Xe S., solidement établi. Cimetièrre et prières contribuent à rassembler les fidèles...". (Fin de citation).*

Pour St-Marcellin donc, la date traditionnelle de 984 paraît très plausible.

Mais existait-il une muraille ou une palissade antérieurement au XIV<sup>e</sup> S. et une église primitive de moindre importance par sa taille et la qualité des matériaux employés pour sa construction ?

Rien pour l'instant, dans l'état des recherches engagées, ne permet de l'affirmer indiscutablement.

Evoquer les familles qui ont vécu dans ce quartier qui va disparaître à jamais, c'est aussi parler des édifices qui l'enserrent et qui lui confèrent son exigüité, entraînant de ce fait des constructions ayant une surface restreinte au sol, ce que le registre matriciel attaché au plan cadastral de 1812 montre clairement. Les limites de cet espace sont constituées par le mur d'enceinte et l'église, qui,

précisons-le de suite, ne comportait au Moyen-Age que les quatre premières travées romanes et un clocher mur abritant les cloches.

Pour évoquer ces réalisations, nous utiliserons plusieurs sources et nous laisserons deux éminents spécialistes donner leur point de vue d'historien.

Pour le mur de ville, M. FOURNIAL, à travers sa thèse (67), nous permettra, par comparaison aux autres bourgs fortifiés du Forez, d'attribuer à la fortification, dont lui-même ne dit rien, des dates de construction plus affinées que celle à notre disposition.

En ce qui concerne l'architecture de l'église, le lecteur pourra compléter son information en relisant la communication de M. L. BERNARD dans le Bulletin de la DIANA publié en 1957 (68). Il y apporte sa contribution objective de chercheur et enjoint de rester prudent quant à la date de construction du monument.

Nous y ajouterons quelques renseignements complémentaires trouvés au cours de différentes investigations, tant aux Archives départementales de la Loire, qu'à la Diana, que dans les archives familiales de MAZENOD, POMMIER, GARASSUS, que dans les registres paroissiaux conservés à la mairie de St-Marcellin.

Le compte-rendu de deux visites pastorales, celle de 1614 et celle de 1662 donnera une touche vivante et humaine. Ce sont ce que nous pourrions appeler aujourd'hui des "inspections hiérarchiques". Ces textes nous fourniront un éclairage sur certains aspects de la vie religieuse à St-Marcellin, sans pour autant nous en donner l'intégralité.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, St-Marcellin relevait de l'autorité du Comte de Forez ; la province n'appartenait pas encore à la Couronne de France.

C'est après l'extinction de la deuxième race des Comtes de Forez que la province passa aux mains des Bourbon ; elle fût entraînée dans les complications politiques des Bourbon contre le Roi de France. Ces princes étaient les seuls à pouvoir se mesurer et rivaliser avec le Roi et ils n'hésitèrent pas (Charles II de Bourbon) à passer alliance avec le Dauphin (Louis XI) contre le Roi Charles VII.

Il faudra attendre le début du XVI<sup>e</sup> siècle pour, qu'après la mort de Charles III de Bourbon en 1527 à Rome, la confiscation totale de ses biens et de ses propriétés, la mort de Louise de Savoie en 1531, le Forez soit définitivement rattaché au Royaume de France. En 1536, François I<sup>er</sup> viendra à Montbrison et prendra possession du Comté de Forez.

Ces quelques précisions historiques permettent de faire plus facilement le lien avec ce qui va suivre.

## A - LE PLAN CAVALIER LEVÉ PAR GUILLAUME REVEL

Nous avons une chance inestimable de posséder un document iconographique de cette valeur, même si le dessinateur a pris quelque liberté avec la réalité.

Ce plan a été dressé par Guillaume REVEL, héraut d'armes du Duc de Bourbon, entre 1445 et 1450 (69). Il fait partie d'un recueil de plans des places fortes du Forez dont l'original est à la Bibliothèque Nationale et dont des copies sont déposées aux Archives de la Loire et à la Diana. Ces plans très colorés donnent un état assez précis des fortifications. Exécutés à la demande du Duc de Bourbon, leur finalité est de faire le point le plus juste possible de la puissance militaire des Bourbon dans notre province. Ils permettaient aussi des prévisions stratégiques nécessaires aux troupes des Bourbon en cas de conflit avec les provinces frontalières, les Anglais et les bandes des Tards-Venus et des Mange-Bacon.

Si parfois, REVEL se laisse aller à quelques exagérations, sans pour autant mystifier, c'est qu'il a le souci du courtisan qui doit servir son maître et le flatter raisonnablement.

Faire croire que St-Marcellin se situe sur une proéminence, "le puy" (70), c'est lui conférer une importance qu'elle n'a pas tout à fait.

### LE CHATEAU DE ST-MARCELLIN, LES MURAILLES, LE REMPART, L'ENCEINTE FORTIFIEE, LES FORTIFICATIONS, LE VINGTAIN

## B - LA GUERRE DE CENT ANS

Avant d'ouvrir le chapitre sur le "mur de ville" et sur "l'église", rappelons les grandes dates des événements nationaux et régionaux.

### La Guerre de Cent ans (1337 - 1453) :

**1346** : Philippe VI, Roi de France, est vaincu à Crécy où l'on se sert des premières bombardes.

**1347** : Edouard III, Roi d'Angleterre, s'empare de Calais.

**1356** : C'est la défaite de Poitiers ; Jean le Bon, fils de Philippe VI, est fait prisonnier.

**1360** : On signe le traité de paix à Brétigny. Les Anglais possèdent presque toutes les provinces au sud de la Loire.

**1364-1380** : Charles V, avec le Connétable du Guesclin, réduit le territoire des Anglais au Bordelais et à Calais.

**1415** : L'armée française est vaincue à Azincourt.

**1420** : Traité de Troyes. La Couronne de France est promise au Roi d'Angleterre à la mort de Charles VI.

**1429** : Jeanne d'Arc délivre Orléans et Charles VII est sacré roi, à Reims.

**1431** : Jeanne d'Arc meurt à Rouen.

**1453** : la Guerre de Cent ans se termine.

Quel a été le retentissement de ces événements dans le Forez ?

**Début 1357** : Les bandes anglaises pénètrent en Auvergne et passent en Forez. (Les Tards-Venus)

**1359** : Les Anglais sont à St-Etienne.

**19 juillet 1359** : Ils sont à Montbrison qui est mise à sac.

**15 août 1361** : Les troupes régulières ne combattent plus après le Traité de Brétigny. Les Tards-Venus sont à St-Rambert, puis à Estivareilles où ils saccagent le prieuré. Ils passent donc à St-Marcellin ou à proximité immédiate, s'ils ont suivi la route des piémonts qui va de St-Rambert à St-Bonnet en passant par l'Hospitalet.

**Janvier 1362** : Ils sont de retour à Estivareilles et Viverols.

**6 avril 1362** : C'est le désastre de Brignais ; l'armée féodale est écrasée par les Anglais. Le Comte de Forez est tué.

**Septembre 1367** : Les Anglais pénètrent à nouveau en Forez et enlève Marcilly-le-Châtel, à côté de Boën.

Réflexion importante pour la suite que nous livre M. FOURNIAL :

*"Il semble aussi que des bandes installées en Velay menacèrent pour un temps, le Forez méridional. C'est du moins ce que l'on peut inférer de la création de capitainerie dans les châteaux couvrant cette région." (71)*

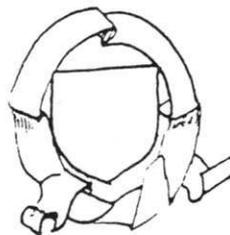
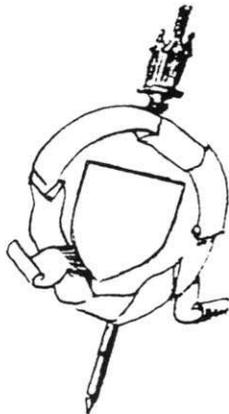
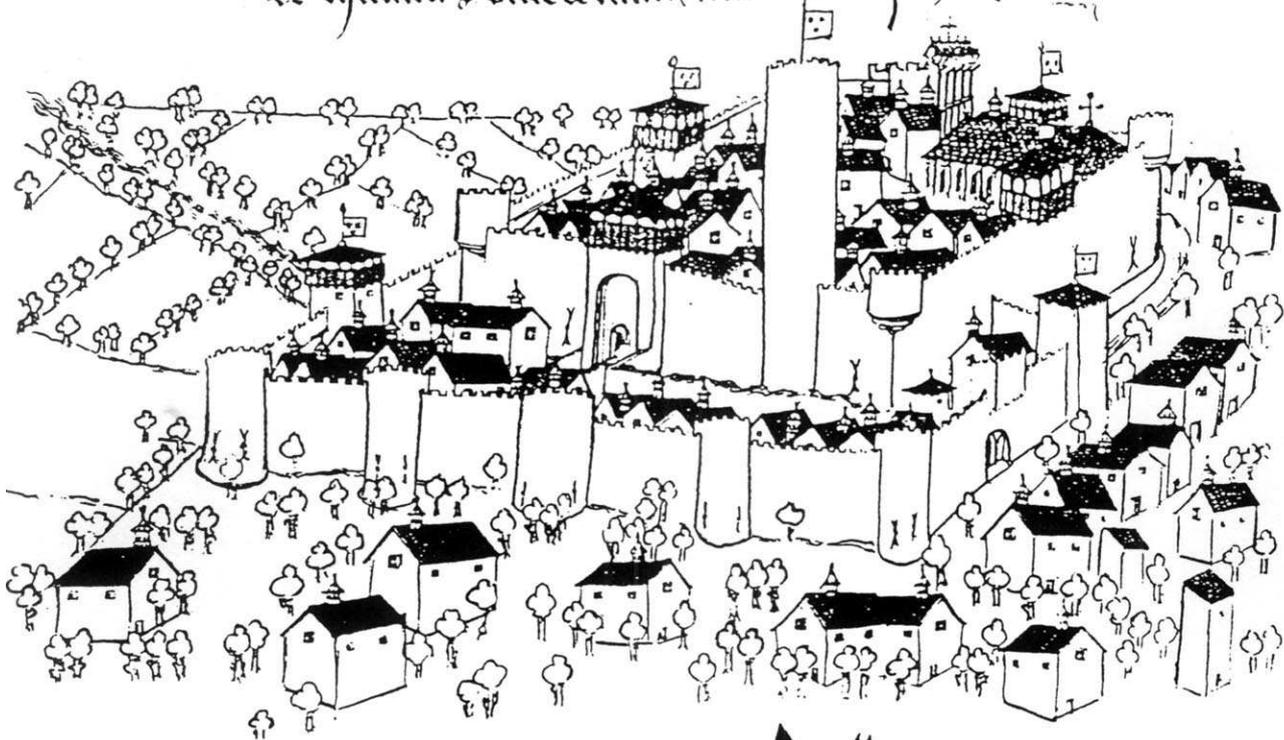
**Septembre 1379** : Les Routiers évacuent l'Auvergne. Les Foréziens sont soulagés.

**Juin 1382** : Les bandes de Routiers stationnées en Velay pénètrent une fois encore dans le Forez.

**1389** : Les Anglais de Marols arrivent à St-Marcellin. La grange de Thomas BOLLIER est détruite. (72)

C'est un ensemble de facteurs qui détermine la clôture des bourgades du Forez.

Le chateau & ville de saint marcelin le pay



PLAN CAVALIER DE G. REVEL



## C - LA CLÔTURE DE ST-MARCELLIN

Les pestes, la Guerre de Cent ans, l'insécurité qui en résulte, tant par les troupes régulières que par les bandes d'Ecorcheurs, de Tards-Venus, de Routiers, de Mange-Bacon, de petits seigneurs sans scrupules les imitant, conduisirent les villageois à demander l'autorisation de protéger la ville par des remparts et des ouvrages de défense.

Les autorités ne pouvaient que donner leur accord et certainement leur aide financière, bien conscientes des menaces qui planaient sur le Forez. Il fallait rapidement fermer la route aux bandes de pillards installées dans la région toute proche du Velay. Et pour St-Marcellin, cela était d'autant plus nécessaire que les routes pour le Velay passaient par le bourg.

Une à une les villes du forez se protègent et la construction des fortifications constitue une activité importante. St-Marcellin ne pouvait faire exception à la règle et aux préoccupations du moment. Une évidence apparaît immédiatement. Le mur de clôture fût construit en deux fois. Pourquoi ?

On peut émettre plusieurs hypothèses.

Est-ce une évolution de la démographie vers plus de naissances et donc un manque de place à l'intérieur de la première muraille ? Ce ne sera vrai qu'après la Guerre de Cent ans, car pendant le siècle qui a suivi la peste de 1348, la population a subi de grandes pertes après le passage des épidémies, des calamités naturelles, de la guerre. Nous en donnerons le détail plus avant dans cette étude.

Est-ce un renforcement d'une partie faible du côté du Velay et l'adjonction de l'artillerie ?

Est-ce le manque de moyens financiers ? C'est plausible.

En tout cas, nos ancêtres étaient économes et pratiques car, comme chacun peut personnellement s'en rendre compte sur place, ils n'utilisèrent que des matériaux de proximité, et notamment, les galets de la Mare toute proche et les pierres de taille des carrières de Périgneux.

Affirmer qu'il existait une fortification antérieure à celle que nous pouvons encore voir relève de la fantaisie, l'Histoire ne pouvant se nourrir que de documents tangibles.

Cependant, grâce aux travaux d'historiens confirmés, on peut raisonnablement, par comparaison et déduction, avancer des dates plus rigoureuses que celles connues à ce jour.

Encore une fois, M. E. Fournial va nous éclairer : (73)

*"Crozet (dans le Roannais) paraît avoir été l'une des premières villes foréziennes à se doter d'une enceinte fortifiée. Les murs de la ville sont cités, en effet, dès 1361... Il est peu vraisemblable qu'elle ait été bâtie au XIIIe S. alors que le besoin de s'en faisait pas sentir... (B 1865 F° 25)."*

Plus loin, il cite :

*"St-Galmier avant 1361".*

*"Sury-le-Comtal fut aussi l'une des premières villes foréziennes à s'enclorre. Dès 1361, est mentionnée "la doa" que les documents postérieurs précisent être le fossé du bourg." (DOA = DOUVES = FOSSES)*

*"1361 : le vingtain de Néronde."*

*"Enceinte (de Villerest) vers 1360-1361.*

*A St-Rambert, "un testament de 1376 cite la porte "de Bos", du bois, preuve que l'enceinte urbaine était construite à cette date..."*

*A St-Haon-le-Châtel, "l'enceinte... n'existait pas en 1354... En revanche, la mention de 1374 de la Porte du Comte établie qu'à cette date, elle était achevée..."*

*"... ainsi, entre 1360 et 1370 environ, un gros effort a été fait pour mettre en état de défense les villes foréziennes..."*

*"... Après l'activité fébrile des années 60 (1360), la construction des enceintes urbaines marque un temps d'arrêt, bien que les dangers soient aussi présents... Il fallut les incursions réitérées des bandes "anglaises" des années 80 pour amener Feurs à s'emmurailler... Il fallut les débuts de la guerre bourguignonne pour que les travaux reprissent : Cervières, Montbrison et St-Germain-Laval furent les dernières villes du Comté à s'enclorre..."*

Poursuivons à travers la thèse d'Etienne FOURNIAL :

*"C'est le 28 décembre 1434 que le Duc Charles aurait donné aux habitants de Boën la permission de fortifier leur ville... (Diana 1F 42-17)... Les travaux sont terminés en 1449."*

**Les troubles incessants de cette époque amenèrent des conditions d'existence si épouvantables pour les populations que les autorités administratives et militaires décidèrent la création de garnisons armées dans beaucoup de villages sous la responsabilité et l'autorité d'un capitaine-châtelain.**

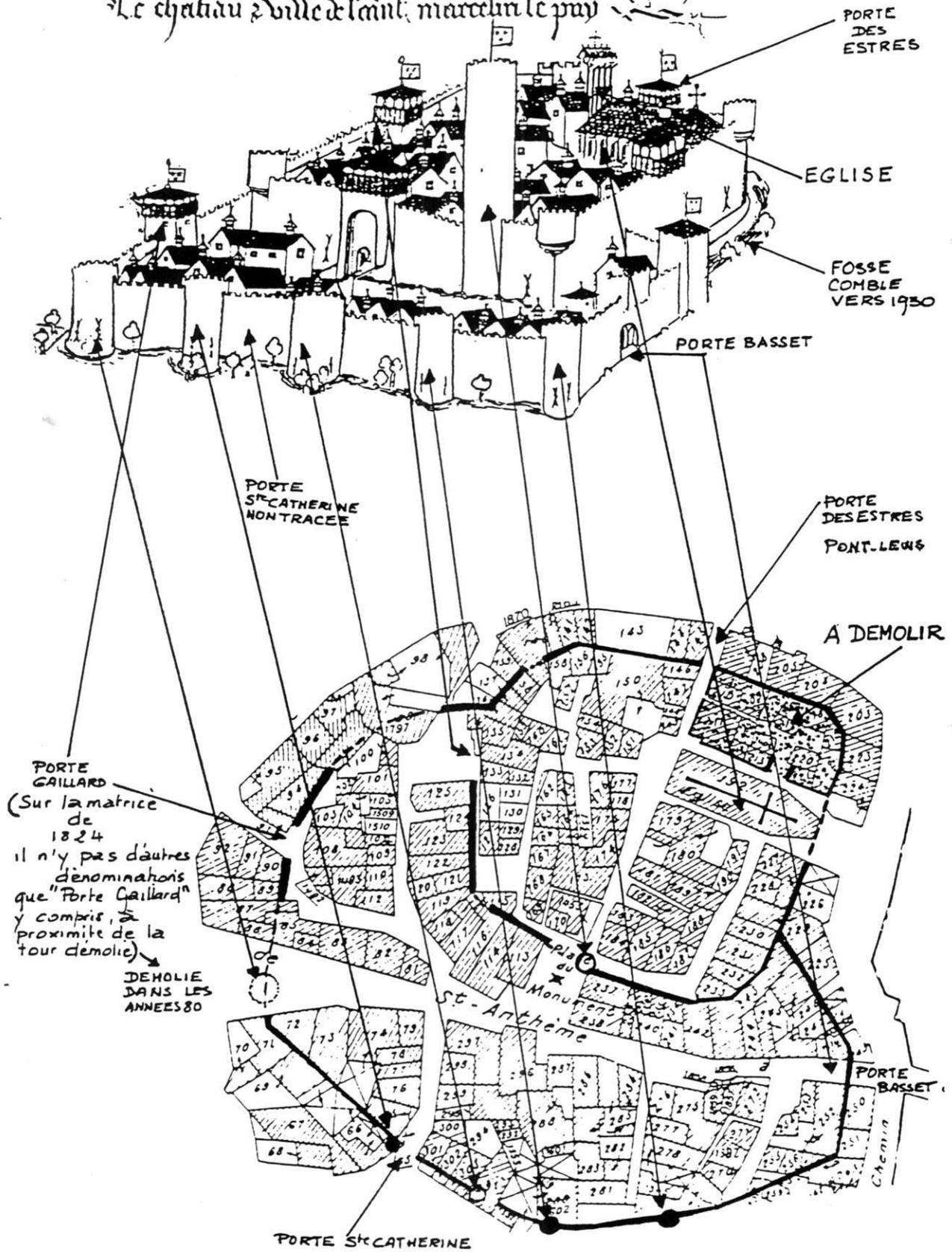
*"La première mention de la fonction de capitaine est du 14 septembre 1363... Ces capitaineries furent supprimées au fur et à mesure que le danger s'éloignait..."*

**Au sud du Comté, pour contrôler les routes du Velay, furent créées :**

*"En juillet-août 1368 : Lavieu, Sury, Montsupt et St-Marcellin..." Elles assuraient la protection "contre les bandes installées dans le Velay et le Livradois..."*

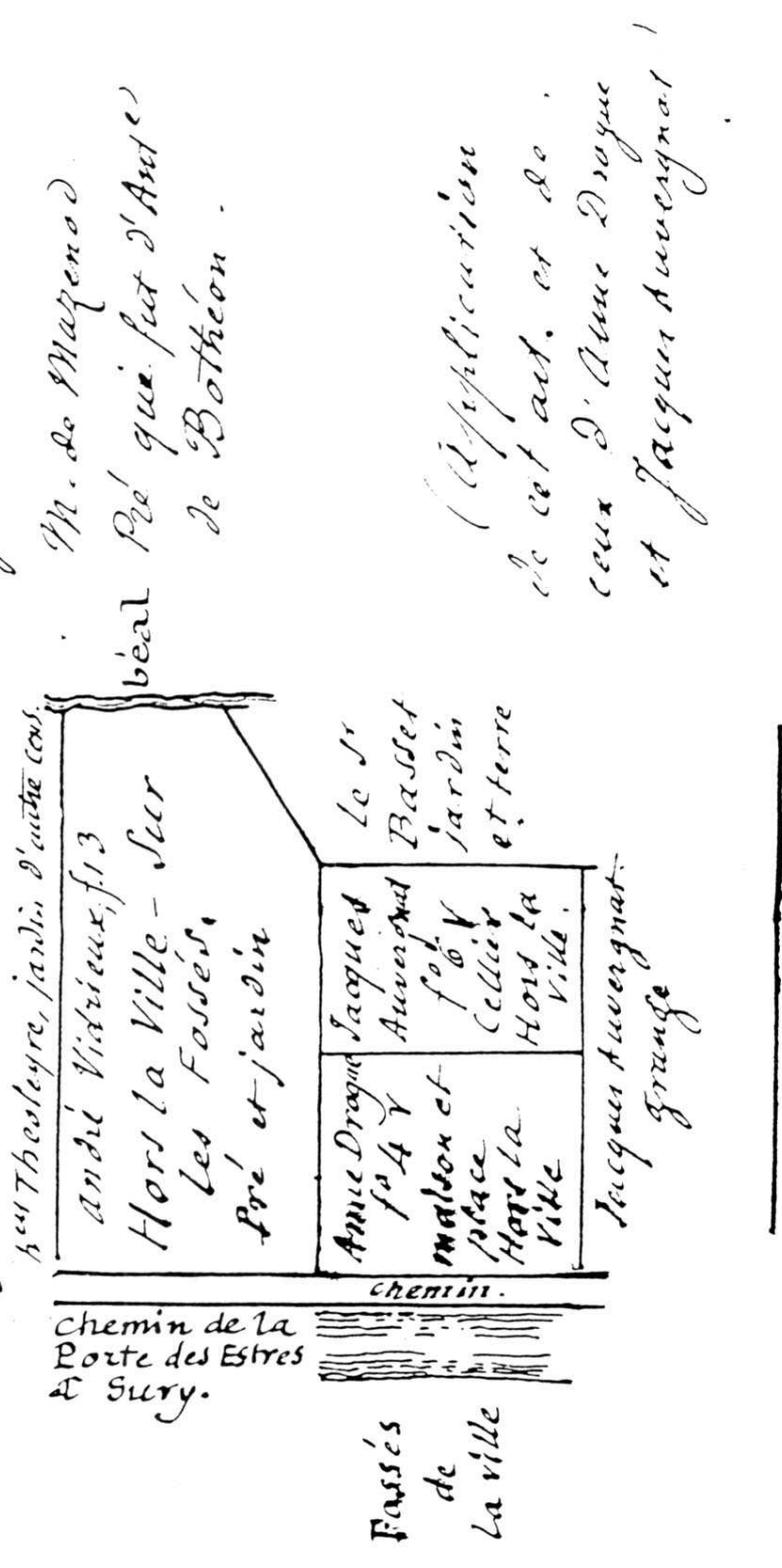
**C'est Faucon de Bouthéon, Chevalier, qui devient le 21 août 1368, capitaine responsable de la garnison de St-Marcellin.**

# Le château & ville de saint marcel du pays





13 béal enche deux de maître, les batiments d'Anne Droque,  
 ve de Pe Brohier et des bon Jacques Auvergnat - q. f. de  
 M. de P. Pinatel de c. c. de. mudy et le jardin et terre,  
 du Sr Basset que furent des meure de mudy et maître,  
 le ch. t. de la porte des Estres à Sury de soir. 15



PLAN DU QUARTIER DE LA PORTE DES ESTRES, AU NORD

Si Le Crozet est la première ville fortifiée en 1361, et si on nomme un capitaine en 1368 à St-Marcellin, il est raisonnable d'avancer que nos fortifications furent élevées entre les deux dates de 1361 et 1368, du moins pour la première ceinture.

Dans le fonds Vincent DURAND (74), on trouve au Terrier Bollier, la mention suivante :

"FOSSÉS NOUVEAUX ou FOSSÉS NEUFS" de la ville de St-Marcellin en 1491 ce qui pourrait signifier que ces fossés sont contemporains de la deuxième enceinte. Cette date de 1491 nous paraît bien tardive. Mais la qualification de "neufs ou nouveaux" est l'expression d'une génération qui a entendu, de ses grands-parents, l'histoire de la construction de la deuxième muraille et du creusement des fossés, ce qui nous reporte à une date contemporaine des travaux effectués à Montbrison, Boën et Cervières : 1435-1440.

Cette dernière estimation correspondrait bien à la date du relevé de Guillaume REVEL, vers 1445-1450.

## D - LE QUARTIER DE LA PORTE DES ESTRES

Pour compléter ce tour d'horizon sur les fortifications de St-Marcellin, nous porterons à la connaissance du public, deux plans inédits mais partiels du bourg.

Dans le fonds Vincent DURAND à la Diana, la copie par l'auteur d'un fragment de terrier assorti d'un croquis précieux qui nous permet de révéler le nom de la quatrième porte de la ville : "**Le chemin tendant de la porte des Estres à Sury de soir**" (= à l'ouest). On dressera la liste suivante en forme de conclusion définitive sur le nombre et le nom des portes :

- ◆ Au Sud La porte Sainte-Catherine
- ◆ Au Nord La porte des Estres
- ◆ A l'Est La porte Basset
- ◆ A l'Ouest La porte Gaillard

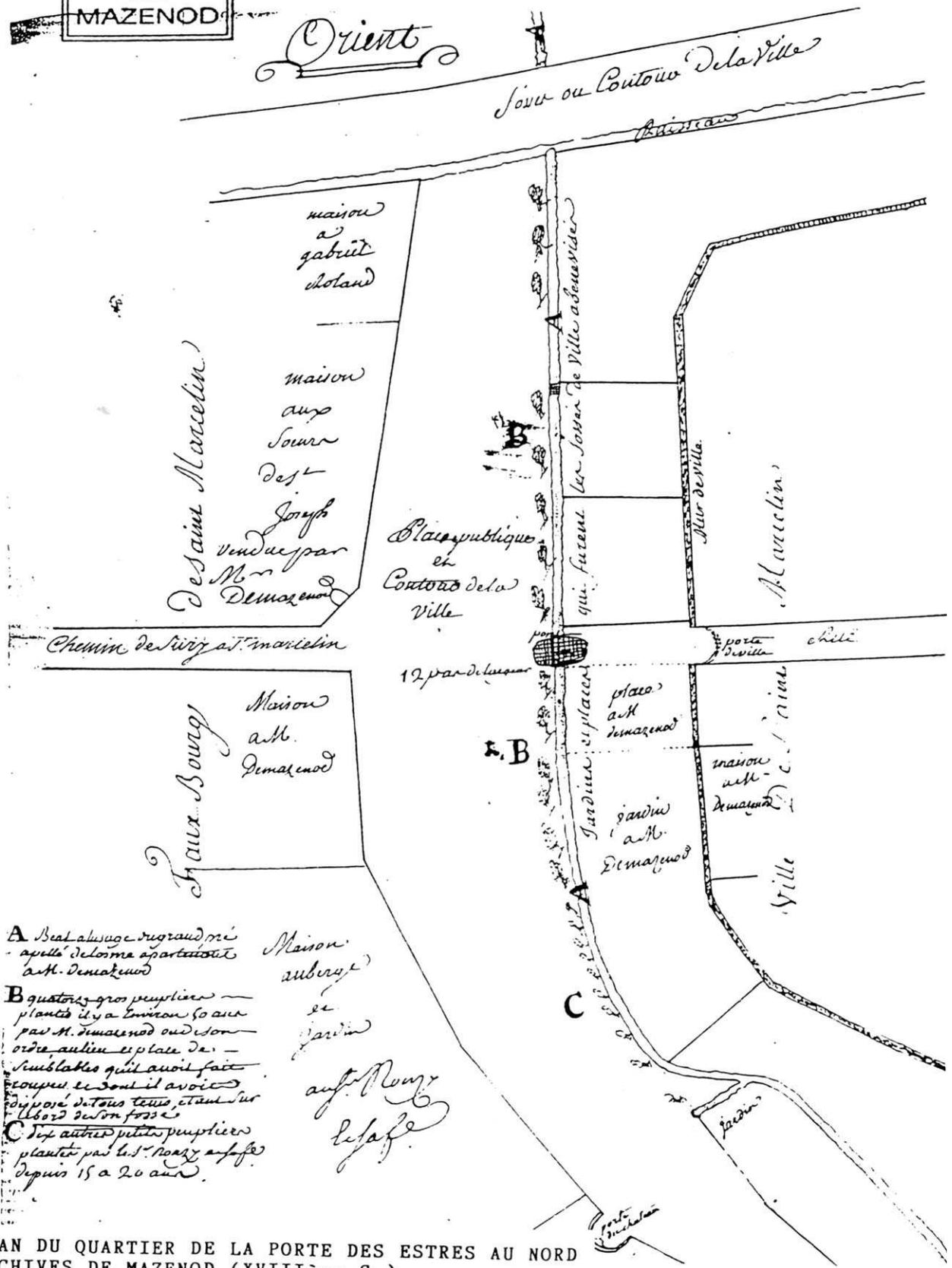
Les archives De Mazenod nous ont livré un plan paraissant du XVIIIe S., intéressant à plusieurs titres ; en voici un commentaire :

Le fossé, à l'est, existe ; il reçoit les eaux d'un ruisseau venant de la Marque et il est coupé par un béal, un bief, une déviation servant à l'irrigation du pré Delosme (légende du plan) qui est l'actuel Pré de l'Orme. On remarquera que pour sortir par la porte des Estres, qui n'est pas mentionnée sur ce plan mais qui l'est sur le précédent, on passe sur un pont qui enjambe le béal. Ce dernier passe donc approximativement par le milieu de la place actuelle.

ARCHIVES  
DE  
MAZENOD

1825.

Orient



**A** Beal abusage de grand mé  
apelle de l'orme a portait  
a M. Demareud

**B** quatorz gros peupliers  
plantés il y a Environ 50 ans  
par M. Demareud ou d'un  
ordre aulieu et place de  
simblables qu'il avoit fait  
couper et dont il avoit  
d'après de tous temps, et d'un  
bord de son fossé

**C** Six autres petits peupliers  
plantés par les Nozzy a l'age  
depuis 15 a 20 ans.

Maison  
auberge  
et  
jardin  
aupr. Nozzy  
le jaf.

PLAN DU QUARTIER DE LA PORTE DES ESTRES AU NORD  
ARCHIVES DE MAZENOD (XVIIIème S.)

Le grand fossé du nord au pied de la muraille, a été remblayé ou s'est comblé naturellement, offrant au regard une légère dépression. Des jardins et des placettes occupent son ancien lit. Il est dit "abénévisé", c'est-à-dire que son propriétaire, le seigneur de la paroisse ou un bourgeois, en a concédé le droit de culture (ou de pêche quand il était en eau) moyennant une petite redevance à certaines périodes (= un loyer) (abénévis, abbénévis, a bénévis = autorisation du seigneur --- du latin bene = bien et vis = tu veux = au bon vouloir du maître des lieux). Des raisons majeures poussent à l'occupation des fossés : la qualité des alluvions déposées au cours des siècles, une meilleure salubrité aux abords du village (moustiques = fièvres), l'impossibilité d'établir une décharge, un gain de terres nourricières pour des cultures plus délicates à proximité des maison, tout cela parce que les fossés sont devenus d'inutiles moyens de défense.

Des peupliers ont été plantés par M. De MAZENOD en bordure du béal ce qui est logique pour deux raisons : c'est une essence qui supporte bien les terrains humides et qui draine en même temps ; c'est un arbre qui vient rapidement, qui procure des pièces de charpente légères et éternelles pour peu qu'on évite les gouttières dans la couverture.

Monsieur De MAZENOD possède deux maisons qui existent toujours aujourd'hui : le presbytère actuel et le château du Colombier ; il entre dans sa propriété par une porte se situant à peu près au même endroit que la grille du manoir.

Monsieur De MAZENOD a vendu une de ses maisons aux Soeurs de St-Joseph située en face du Colombier. Il s'agit de la maison de Mme MAZET. Un dernier bâtiment nous intéresse, c'est l'auberge RONZY. On retrouve en effet la famille RONZY très souvent dans les textes, et principalement au moment de la Révolution. Il suffira de revoir les notes sur les familles au début de ce livret.

Au gré des recherches effectuées dans d'autres archives, nous avons noté chronologiquement :

- Castro sancti marcellini = Château du St-Marcellin = fortifications ou mur de ville : Vincent DURAND terrier Précieu 1456 1461, Série 6F COTE 269 N° 8 6654 Transcription V. DURAND.
- Chastteau de St-Marcellin 1639 : Archives De MAZENOD.
- Muraille du chasteau 1639 : ibidem.
- Muralhe du château 3 avril 1645 : ibidem.
- Muraille du château 2 janvier 1691 : ibidem.
- Murailles du château 1692 : Archives GARASSUS.
- Muraille de la ville 7 octobre 1706 : Archives De MAZENOD.

\*

\*\*\*



ESSAI DE RECONSTITUTION DE LA PORTE  
DES ESTRES ET DU PONT-LEVIS au NORD  
(Dessin A. Cuisinier)



# V - L'ÉGLISE DE ST-MARCELLIN

## A - LES VISITES PASTORALES

Avant d'aborder l'étude architecturale de l'église, le lecteur pourra prendre connaissance des visites pastorales de 1614 et 1662. L'authenticité en a été conservée en respectant l'orthographe de l'époque. (75)

Avant d'en donner la transcription intégrale, nous nous permettrons quelques remarques.

### La visite de 1614 :

Il apparaît que les ouvertures sont dépourvues de vitres mais que "*ladicte église est assés bien*".

### La visite de 1662 :

Il en ressort que l'église de St-Marcellin est bien tenue, et que la chapelle Ste-Catherine est en bon état. On y apprend que le cocher contient 4 cloches.

Avant de livrer les textes à la réflexion de chacun, il reste une toute dernière information à dévoiler.

Il s'agit d'une note concernant un prêtre de St-Marcellin, André MONTET.

Il est né à Châtelus en 1696. Il est prêtre-vicaire de St-Marcellin. Il décède dans la nuit du 8 au 9 avril 1744 à l'âge de 48 ans. Il est inhumé dans le tombeau des vicaires, dans le choeur de l'église. (Registres B. M. S. Mairie de St-Marcellin)

En 1744, l'église n'a pas été agrandie à l'est ; il faudra attendre le milieu du XIXe siècle pour cela. (Voir dans les annexes, un plan des archives De MAZENOD) Elle comprend, en 1744, quatre travées romanes. L'emplacement du tombeau est donc sous la quatrième travée.

Du sabmedy douziesme juillet mil six centz quatorze, à

### SAINCT-MARCELLIN

Sur les sept heures du matin nous avons ouy la ste-messe en l'église du prieuré dudict St-Rambert, après laquelle nous avons remercié le seigneur comte de Vennes, prieur dudict lieu, de son bon traictement et prins congé de luy. Nous sommes allez visiter l'église parrochiale de St-Marcellin où ledict sieur de Vennes nous a encore voulu accompagner. Et à l'entrée de la ville dud. St-Rambert (sic) nous sont venuz au devant avec la croix, la bannière et le daiz messires Léonnard Perrin, pres re, curé, et Benoist Mazet, aussy prestre, vicaire dudict St-Marcellin, lesquelz nous ayantz salué, nous sommes mis soubz ledict daix, et a ledict curé commencé à chanter l'hymne du St-Esprit et présenté la ste-croix que nous avons baisé à l'entrée de ladicte église. Et ayant prins de l'eau béneiste, nous sommes prosternez à genoux devant le grand autel où nous avons faict noz prières et après veu et visité le St-Sacrement de autel estant dans un ciboire d'arquemie doré dedans et argenté, tenu dans un tabernacle de boys peinct, fermant à clef, eslevé sur ledict autel, s'ouvrant par le derrière. Nous l'avons adoré et encensé faisant chanter les deux derniers versetz de Pange lingua glorisi, et après l'oraison baillé la bénédiction au peuple, lequel nous avons en après confirmé en bon nombre, y ayant cinq centz communiantz en ladicte église. Le chapitre de St-Jean de Lyon présente ladicte cure, le sieur de Montagnac, seigneur dudict St-Marcellin prend tous les diesmes, excepté la cinquiesme partie qui est au curé. Et a encore ledict curé deux prez de quatre seytives, une terre de trois quartonnées, une grange pour serrer le bled, et une maison près ladicte église. Il y a encore une rente portant lodz et vendz, vallant environ soixante livres par an qui est de la société de ladicte église, desquelz ledict curé prend quarante livres et vingt livres ledict Mazet, auquel ledict curé baille pour vicarier vingt-quatre bichetz seigle par an.

Ladicte église est assés bien, sinon que les vitres de la nef sont presque toutes ostées.

Les fondz baptismaux ferment à clef. Le cimetièrre est cloz, estant hors la ville dudict St-Marcellin.

Du costé de vent, il y a quatre chapelles : la première estant au sieur de St-Hilaire, soubz le vocable Nostre-Dame ; elle est sans fondation ny service. Ladicte chapelle est bien, sinon que la vitre est du tout ostée. La deuzième soubz le vocable St-Sébastien et St-Ennemond, appartenant au sieur Livet, à cause de sa maison et chasteau du Colombier, aussy sans fondation, revenu ny service. La vitre est aussy entièrement ostée, le reste est bien. La troisieme de St-Antoyne, de la maison des Biallier. Il y a une messe chascun moys, de laquelle messire Laurent Niarlet est prébendier, la faisant déservir par ledict Mazet. Le revenu vaut cinquante soiz par an. Elle est en bon estat. Et la quatrieme soubz



A.C.93

SAINT MARCELLIN (STATUE du XV ème S.)  
EGLISE de LA PAROISSE



*vitre est aussy entièrement ostée, le reste est bien. La troisieme de St-Antoyne, de la maison des Biallier. Il y a une messe chascun moys, de laquelle messire Laurent Niarlet est prébendier, la faisant déservir par ledict Mazet. Le revenu vaut cinquante soiz par an. Elle est en bon estat. Et la quatrieme soubz le vocable du St-Esprit, des Peronnet. Thomas Peronnet, qui n'est pas cleric, tonsuré seulement, jouyt des fondz et faict dire une messe par moys audict Mazet, luy baillant trois livres par an. Le revenu de ladicte chapelle vaut environ vingt cinq ou trente escuz. Elle est en bon estat.*

*Du costé de bize, il y a trois chapelles : la première soubz le vocable de la Croix, de la maison des Faures de St-Marcellin, messire Pierre Chonon, secrestain de Montbrison, en est prébendier, n'y faisant faire aucun service. Le revenu vaut deux seyriers bled seigle que luy paye Lagrange de la Combe. La vitre d'icelle est aussy ostée et est descarronnée et decouverte, pleuvant dans icelle. La deuxiesme est soubz le vocable Nostre-Dame, appartenant audict sieur Livet, à cause de sa maison de La Vort. Il n'y a point de fondation, revenu ny service. La vitre est semblablement ostée. Le reste est assé bien. Et la dernière est soubz le vocable St-Blaise, des Harent dudict St-Marcellin. Il y souloit avoir des prébendes desquelles personne n'est pourveu à présent, les fondz et revenuz estant perceuz par Mathieu Harent et n'y faict faire aucun service. Elle est descarronnée et decouverte. Jean Garet dict Chardon et messire Loys Chieze sont luminiers. Le revenu de la lumineaire consiste en une petite rente vallant cinq ou six livres par an.*

*Ledict curé a eshibé ses lettres d'ordre et ses provisions et ledict Mazet ses lettres d'ordre. ledict curé tient registre des baptesmes non des mariages et des enterrementz, ce que luy avons ordonné de faire, sur les peynes de droict.*

*Après avoir confirmé nous avons prié pour les trespassez.*

**VISITES PASTORALES XVIIe et XVIIIe S. T1 de 1613 - 1614 LYON - 1926**

**VISITE PASTORALE DE 1662 PAR M. G<sup>r</sup> CAMILLE de NEUVILLE  
du 12 juin au 7 juillet 1662  
(TRANSCRIPTION DIANA)**

VISITE PASTORALE DE 1662 PAR M. G<sup>r</sup> CAMILLE de NEUVILLE  
du 12 juin au 7 juillet 1662  
(TRANSCRIPTION DIANA)

*St-Marcellin*

*13 juin*

*L'église paroissiale de St-Marcellin est au milieu du bourg de ce nom. Nous nous sommes acheminés après la visite de celle de Sury et y avons procédé comme cy dessous.*

*Sur le maistre autel il y a un retable fort propre de menuiserie garni d'un tableau de dévotion et au devant est un tabernacle de bois doré où dans une custode d'argent repose le St-Sacrement. Le soleil où il estoit exposé n'estoit que d'alquimie doré, le tout fort proprement tenu ainsy qu'un petit ciboire d'argent pour les malades.*

*Les s tes huiles et fonts baptismaux sont gardés avec décence.*

*Il y a trois calices d'argent, des chappes et chazubles de toutes couleurs de soye, du linge chandeliers et autres ornemens il y en a suffisamment.*

*Le luminaire a un petit terrier mais si vieux et si négligé qu'il ne sen tire que bien peu : ainsy son principal revenu consiste au casuel.*

*Dans une chappelle du costé de l'évangile dédiée à Ste-Croix il y a une commission de messes de trente livres de revenu de la nomination de la famille des Garest. Mr Jean de Tournon, cleric du lieu, en est pourveu.*

*Dans la seconde chappelle de ce mesme costé est la confrérie du St-Rosaire qui y est servie avec propreté et dévotion.*

*Au dessous est la chappelle de St-Blaise est fondée une commission de messes possédée par mre Beynieu, prestre. Elle est de la nomination des Harenc. On ne scait point quel service est deu non plus qu'à ce cy dessus.*

*De l'autre costé aux deux chappelles les plus hautes, l'une de SteMarguerite, l'autre de Ste-Anne, il n'y a aucune dotation.*

*A la troisième dédiée à St-Antoine et possédée par le sr de Tournon, esleu à Montbrison, il y a une fondation qu'on n'a sieu nous spécifier, mais seulement que le nommé Cheneviers en estoit titulaire.*

*La 4<sup>e</sup> et dernière chappelle est celle du St Esprit où est une fondation de la famille des péronnet possé à présent par le curé du lieu qui a dit n'en rien scavoir ny les revenus, ny les charges n'ayant qu'un vieux terrie non reconnu et de peu de valeur.*

La 4<sup>e</sup> et dernière chappelle est celle du St Esprit où est une fondation de la famille des péronnet possé à présent par le curé du lieu qui a dit n'en rien scavoir ny les revenus, ny les charges n'ayant qu'un vieux terrie non reconnu et de peu de valeur.

Il y a dans l'église quelques fondations de messes pour les trépassés à divers jours et la rétribution est deue par divers particuliers. Le tout peut aller à soixante livres par an.

Le nombre des communians est de mille à douze cens, la parroisse estant fort estendue hors le bourg.

Mre François Pillet est curé moderne pour veu sur la nomination de mrs de St-Jean en 1650. Il nous a exhibé ses titres et registres curiaux en deu estat. Le revenu de la cure consiste en portion de dixme, en quelques fonds et rente, le tout de 400 livres sans le casuel.

Il y a un vicaire d'ordinaire. C'est maintenant led Mre BEYNIEU deuemen approuvé.

Le cimetièrre est hors le bourg, bien clos avec une grande chapelle dédiée à Ste-Catherine.

Toute l'églize et lad. chappelle sont en deu estat.

Le clocher de lad. églize est garni de 4 cloches.

Il y a en cette parroisse une fondation assez considérable. Elle est au proffit des prestres de l'Oratoire de Nre Dame de Grâce à demie lieue dud. St-Marcellin de 180 livres par an qui sont obligés pour cela de venir 15 jours à Noël, 15 à Pasques, 15 à Pentecoste et 15 à Toussaints catechiser et servir la parroisse. Elle a esté faite par le sieur Jean Nesme, marchand à Lyon. Il est vray qu'il avoit donné seulement 150 livres et chargé ses héritiers de nourrir ceux qui viendroient pour faire lesd. missions, mais les héritiers n'estans pas residens au lieu ont traité avec lesd. prestres et donné dix escus de plus en place de lad. nourriture. Les héritiers et successeurs dud. Nesme sont à présent le sr Desbordes, Gentilhod et Basset, secrétaire de mre archevesche.

## B - A PROPOS DE L'EDIFICE...

Monsieur Louis BERNARD, tout au long de sa communication parue dans le Bulletin de la Diana (68), fournit des renseignements architecturaux très précis et apporte sa contribution objective de chercheur à la connaissance du bâtiment. Le lecteur pourra s'y référer utilement, s'il veut affiner l'approche historique de l'édifice.

Dans l'état actuel des recherches, la date de construction de l'église d'aujourd'hui n'est pas précisément connue. A-t-elle remplacé un monument plus ancien ? C'est possible, bien sûr, car M. DUFOUR, dans son dictionnaire topographique (47) donne les mentions suivantes :

ECCLESIA SANCTI MARCELLINI 984 (Cartulaire lyonnais T1 p. 19)  
ECCLESIA SANCTI MARCELLINI 1225 (LONGNON, Pouillés, p. 19)

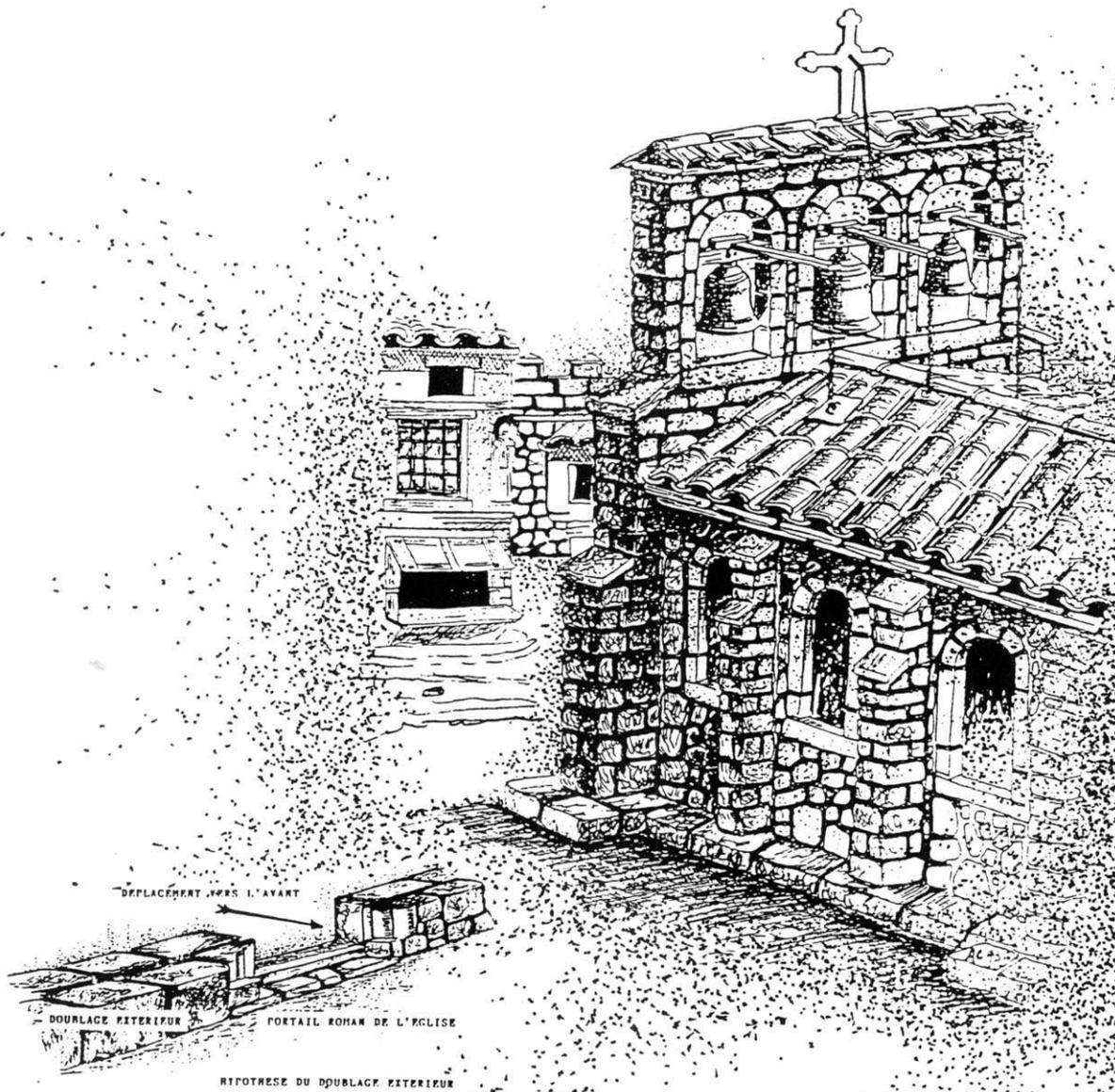
Malgré les imprécisions, le XIIe siècle paraît être celui de cette construction romane.

**La façade actuelle** n'est pas celle de l'église primitive. Elle a été remaniée semble-t-il au XVe siècle et les maîtres d'oeuvre de cette époque ont tracé et élevé un clocher tout à fait dissymétrique. Le plan de G. REVEL, de la première moitié du XVe siècle, laisse entrevoir un clocher-mur, un campanile en quelque sorte, abritant plusieurs cloches, semblable peut-être à celui de la chapelle du cimetière de Bussy-Albieux, ancienne église paroissiale.

Un point cependant reste obscur. Comment, si le clocher est dans sa forme définitive dès le XVe siècle, a-t-on pu réaliser une toiture en tuiles canal ou tuiles creuses fabriquées dans les tuileries du pays ? En effet, les pentes de toiture très importantes de la flèche ne permettent pas le maintien de ces matériaux.

**Quant au mur** de façade, il ne laisse apparaître aucune reprise dans l'appareillage de la pierre ; cela pourrait permettre de supposer que le clocher-mur primitif aurait été doublé par l'extérieur au XVe siècle dans toute son élévation ; cela justifierait l'épaisseur importante du mur à sa base, la légèreté des murs du clocher et l'absence de reprise dans la maçonnerie. Le problème de la place du portail à triple voussure pourrait se résoudre si l'on admet son déplacement vers l'avant au moment du doublage de la façade, à l'extérieur. Un dernier argument conforterait cette hypothèse : en effet, le doublage en pierre assure une solidité plus importante à l'élévation, le clocher ne reposant pas sur un narthex, c'est-à-dire une tour indépendante de la nef. Des sondages appropriés devraient confirmer ou infirmer ces suppositions.

**La nef de l'église** ne comprend alors, et jusqu'au XIXe siècle, que les quatre premières travées en plein cintre. André MONTET, Prêtre-vicaire de SAINT-MARCELLIN, est inhumé à proximité de l'extrémité de la dernière travée, comme il a été écrit au chapitre V.



ESSAI DE RECONSTITUTION DU CLOCHER-MUR DE L'EGLISE PRIMITIVE (Dessin: A. Cuisinier)



ANCIENNE EGLISE PAROISSIALE DE BUSSY-ALBIEUX  
 AUJOURD'HUI CHAPELLE DU CIMETIERE

A.C. 14-95



Dès le XVe siècle, pour apporter un peu de raffinement et se conformer donc aux aspirations de l'époque, des paroissiens en accord avec les autorités religieuses et civiles, financent peut-être la construction de huit chapelles latérales engagées entre les contreforts extérieurs. D'inspiration gothique avec utilisation élégante de l'arc ogif, ces oratoires sont la propriété des familles nobles ou aisées de la paroisse qui les ont certainement subventionnées largement : les BOUTHEON dont l'ancêtre était Capitaine-châtelain de Saint-Marcellin pendant la Guerre de Cent Ans, les d'ALBON qui donnèrent deux archevêques à Lyon, au XVIe siècle, Guicharde d'ALBON, épouse du seigneur du Colombier, est inhumée dans le tombeau de la troisième chapelle, au sud, les LIVET, les DE TOURNON, les DE MAZENOD, possèdent aussi la leur.

Mais les familles propriétaires occupant le Château du Colombier ne désirent pas toujours assister à l'office dans l'église paroissiale et elles en ont les moyens puisqu'elles disposent d'une chapelle particulière dans le château. (13)

Au nord, la deuxième chapelle abrite une statue de Sainte Catherine du XVIIe siècle qui doit provenir de l'oratoire de l'ancien cimetière désaffecté à la fin du XIXe siècle.

Proche du chœur, à droite, le visiteur peut se recueillir devant la statue en bois de Saint Marcellin, oeuvre sculptée au XVe siècle et de très bonne facture.

Au milieu du XIXe siècle, sous l'impulsion de la municipalité DE MAZENOD, l'église va être une fois encore remaniée et agrandie. Différents projets seront proposés aux élus et à la population. Nous en portons un à la connaissance des lecteurs, mais il n'a pas été retenu à cause vraisemblablement de son étroitesse. En effet, il n'offre pas l'aisance du chœur actuel avec ses deux chapelles latérales. Ce remaniement architectural a entraîné la démolition d'un îlot de maisons apparaissant sur le cadastre de 1812.

Des travaux d'entretien ont été réalisés au cours du XXe siècle ; la toiture a été restaurée deux fois depuis les années 50 et la façade a été ravalée tout récemment. L'intérieur, dans sa partie romane, aurait besoin rapidement des mêmes soins.

**Mais l'église de Saint-Marcellin n'a pas toujours été destinée à l'usage des fidèles pour la seule pratique du culte et des cérémonies religieuses.**

Les textes de la période révolutionnaire et particulièrement ceux de l'ère de la déchristianisation apportent d'autres informations.

A travers les délibérations de la municipalité, les textes de la Société populaire, les registres de l'administration cantonale, on constate que l'église est débarrassée de ses objets culturels, qu'elle devient aussi ou qu'elle redevient un lieu de réunion des citoyens dans l'exercice de la démocratie naissante, que la déchristianisation de la paroisse est effective et que les élus appliquent à cet effet et sans états d'âme, les directives du gouvernement.

Le 25 octobre 1790, tous les citoyens des communes du canton de Saint-Marcellin sont conviés à se rendre à St-Marcellin pour y élire un juge de paix.

*"... En conséquence, le canton de St-Marcellin réuni en assemblée primaire au chef-lieu, dans l'église paroissiale et après avoir été averti au son de la grand cloche..." (11)*

A cette date, l'église abrite donc encore les offices religieux et l'assemblée cantonale .

Le 25 novembre 1792, l'assemblée cantonale se réunit à nouveau dans l'église "au son de la cloche principale à une heure de douze...". Il y a 156 personnes. (11)

Le 2 décembre 1792, on se réunit à l'église pour y désigner le juge de paix du canton.

Mais l'église n'abrite pas toutes les réunions ; le 24 juin 1793, les citoyens actifs du canton se regroupent "... dans l'enceinte du ci-devant château de St-Marcellin..." (probablement le Colombier).

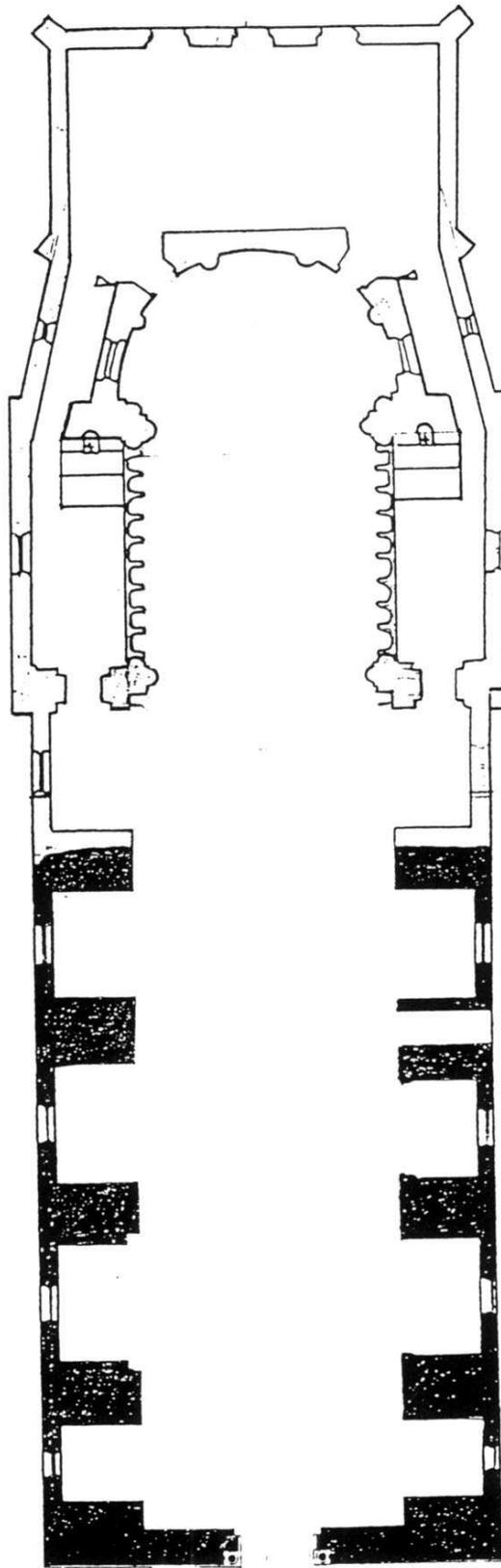
Le 10 Brumaire An IV (1er novembre 1795), l'église accueille l'assemblée cantonale qui doit nommer les juges de paix et leurs assesseurs ainsi que le président des administrations municipales "... à l'heure de midi, dans l'église de cette commune et ayant fait sonner la cloche et battre la caisse...". (11)

En date du 7 Nivose An 2 (27 décembre 1793), la municipalité de Marcellin Donjon Laplaine doit "faire passer de suite au trésor de la République toute l'argenterie et dorure qui existent dans l'église de cette commune... consistant en deux croix et une paire de burettes, le tout argent... trente chandeliers cuivre, deux croix cuivre, une lampe, un encensoir, une relique (= reliquaire ?) et un grand plat cuivre... les différents objets seront transportés à l'administration de Boën...". (7)

Les élus ne se contentent pas des objets religieux, ils poursuivent leur mission de déchristianisation que leur a confiée le Comité de surveillance de la commune "... Ce jourd'hui 13 Nivose de l'an II (2 janvier 1794) la municipalité de Marcellin Donjon Laplaine... (ordonne) que toutes les croix, statues et autres symboles (sic) extérieurs de la religion, seront enlevés... de toutes les places, rues et grands chemins publics et à cet effet nous avons requis les massons (sic) et les charpentiers de cette commune...". (7)

Le 14 Nivose de l'an II (3 janvier 1794), la municipalité apprend qu'il existe encore d'autres objets religieux servant au culte catholique ; (elle) "... offre à la République un calice, un encensoir et une navette, le tout en argent...". (7)

Mais la jeune République a besoin de munitions et d'armes pour faire face à ceux qui l'assaillent et qu'il faut contenir, attaquer et vaincre. Pour cela, il faut organiser la récupération et la collecte des métaux. Outre la réquisition des menus objets en cuivre constituant les batteries de cuisine, les autorités font procéder à l'enlèvement des gros objets métalliques. Ainsi, le 27 Nivose de l'An II ( 16 janvier 1794) "... la municipalité... a fait descendre les cloches... les a fait rendre au lieu de dépôt sur la Loire, au port de Rambert-Loire, au nombre de deux pesant 2166 livres, poids de Lyon, avec les matières en cuivre qui ont été déposées dans la maison commune...". (7)



ARCHIVES  
DE  
MAZENOD

PROJET D'EXTENSION DE L'ÉGLISE XIX ème S.  
ARCHIVES DE MAZENOD  
CE PLAN N'A PAS ÉTÉ RETENU.

Une cloche a été conservée dans chaque clocher pour appeler les citoyens aux différentes assemblées et pour sonner le tocsin en cas de danger et notamment en cas d'incendie et de menace d'orages de grêle (protection du vignoble et des différentes récoltes).

Et le 7 Pluviose de l'An II (26 janvier 1794) "... sera envoyé de suite au District ainsi que les fers et aciers provenant de la dépouille des clochers des églises..." (7)

Le 10 Pluviose de l'An II (29 janvier 1794) l'église abrite une réunion pour procéder à la nomination d'un agent national :

"... Les citoyens de la commune de Saint-Marcellin la plaine assemblés en la ci-devant église de cette commune..."

C'est Jean PERIER qui est élu.

Le 15 Germinal de l'An II (4 avril 1794) la municipalité continue la livraison des objets religieux : "... La municipalité de Marcellin Laplaine... en vertu de l'arrêté du District de Boën... relatif aux linges des ci-devant églises envoie... tout le linge qui s'est trouvé dans la ci-devant église... comportant en deux aubes, six surplis et cinq autres petites pièces de linge..." (7)

Le 24 Germinal de l'An II (23 avril 1794), on procède à l'établissement de la liste écrite "... des citoyens compris dans la première réquisition... «L'assemblée des citoyens» ... se tiendra dans la ci-devant église de cette commune comme ne connaissant point d'autre endroit assez vaste... pour ledit rassemblement...". (7)

L'église offrait une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> à cette époque ; nos ancêtres n'avaient donc pas le choix pour se réunir dans des conditions acceptables et vaquer aux différents exercices de la vie démocratique.

## C - CIMETIERE ET CALAMITES

Pour prolonger l'étude architecturale de M. L. BERNARD, nous apporterons quelques renseignements sur les cimetières souvent contigus à l'église et nous rappellerons les malheurs qui ont affecté la société du Moyen-Age, notamment les calamités naturelles et les épidémies pourvoyeuses du champ des morts.

Ce sont les pestes successives, à partir de 1348, qui obligent les autorités administratives et surtout religieuses à prendre des mesures d'hygiène, en particulier en ordonnant aux paroisses de déplacer les cimetières hors des murs de la ville, suffisamment loin pour éviter les contaminations.

A St-Marcellin, les paroissiens sous l'autorité de leur seigneur et de leur curé ont devancé ces ordres : le cimetière qui s'étendait à proximité de l'église actuelle, du côté de la façade et peut-être autour, fut transféré à Ste-Catherine.

Des textes du début du XIVe siècle nous éclairent sans ambiguïté. (75)

- Cimiterium Beate Katherine : 1319 (Inventaires sommaires T II, P. 104)
- Luminare ecclesiarum Beatorum Marcellin et Katharine : 1338 (B 1856 F° 38)
- Cimeterium Beate Katherine : 1348 (B 1861 F° 59).

Monsieur l'Abbé AUJOGUE-BARON (Fin du XIXe siècle) nous fait parvenir un témoignage qu'il a recueilli auprès de la famille BAROU qui habitait devant l'église.

*"En 1845, M. BAROU propriétaire d'une maison située sur la place de l'église de St-Marcellin, faisant creuser le sol pour établir une cave, trouva deux sarcophages en pierre que nous pouvons dater du XIIIe S.. Le premier de ces sarcophages était vide. Le second, au contraire, contenait un corps entièrement conservé et enveloppé de bandelettes tellement adhérentes au cadavre que le tout paraissait ne former qu'une masse grisâtre. Un ouvrier ayant voulu se rendre compte de la résistance du corps ainsi momifié, le toucha légèrement et le vit tout à coup tomber en poussière. Les ossements les plus gros ne furent bientôt qu'un amas de cendres. D'après les témoins de cette lugubre trouvaille, il n'y avait dans les sarcophages ni vases, ni armes, ni aucun document intéressant. Ces sarcophages enlevés du lieu où ils furent découverts ont servi depuis : l'un d'auge à abreuver les bestiaux, l'autre de linteau à une porte et de support à une cheminée du bâtiment."*

Pour compléter l'inventaire des difficultés qu'affrontèrent nos ancêtres marcellinois, citons les catastrophes qui s'abattirent sur eux, presque sans relâche.

1348 : Peste.

1361 : Epidémie de peste.

De 1362 à 1370, il y a eu une longue accalmie et la mortalité retrouva un taux

normal. C'est donc une période propice aux affaires et notamment à la construction des murailles de ville.

1370 : Disette consécutive à une mauvaise récolte.

1371-1372-1373-1374 : Peste.

1374 : Disette.

**En 1375, St-Marcellin est touché par la peste.**

1376 : Famine consécutive à une mauvaise récolte.

1382 : Peste.

1389 : Recrudescence de la mortalité ; mauvaise récolte.

1391 : Famine due à une récolte catastrophique.

1394 : Grande sécheresse ; famine.

1395 : Famine et épidémies.

1397-1401 : Forte mortalité due aux épidémies et à la famine.

1403-1406 : Famine et épidémies.

1410-1414 : Peste et dysenterie.

1414 : En Forez, coqueluche endémique très meurtrière.

1583-1590 : Peste.

1628-1645 : Peste. **St-Marcellin est touché en 1631.**

Et M. FOURNIAL de conclure :

*"Le XIIIe S. qui pourtant a les mêmes conditions d'hygiène n'a pas connu de grandes catastrophes démographiques analogues à celles du XIVe S.."* (Fin de citation)

Et il impute cette crise à des conditions climatiques très mauvaises responsables de récoltes plus qu'insuffisantes et par conséquent causes premières d'une sous-alimentation chronique.

Emmanuel LEROY LADURIE (76) est tout à fait catégorique :

*"C'est clair : à partir de 1348, en Occident, le grand responsable du marasme, de la dépopulation et de la crise économique subséquente, ce n'est pas le climat ; c'est décidément, parmi quelques autres facteurs, le bacille de Yersin (peste) ; et accessoirement, sur le continent, c'est la guerre, le brigandage, l'énorme vague de criminalité et de gangstérisme qui déferle sur la France, au temps des Guerres de Cent ans."*

\*

\*\*\*

## VI - QUELQUES CHIFFRES SUR LA POPULATION DE ST-MARCELLIN AU COURS DES SIECLES

Dans ces textes, les auteurs parlent de crise démographique pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup>.

Qu'en était-il de la population de St-Marcellin ? Nous ne pouvons donner que des renseignements fragmentaires.

M. E. FOURNIAL donne les précisions suivantes : (77)

Vers 1340, on estime à 2 le nombre d'enfants par ménage, ce qui fait des familles de 4 personnes.

De 1341 à 1390, on dénombre 3,5 personnes par foyer.

De 1391 à 1400 c'est 3,96 individus par famille.

Si on estime approximativement sur le plan cadastral, le nombre d'habitations dans la première enceinte, à environ une centaine, on en déduit :

Pour 1340 : 400 habitants.

Pour la période de 1341 à 1390 : 350 habitants.

Pour celle de 1391 à 1400 : 396 habitants.

A l'évidence, ces chiffres ne donnent qu'un ordre de grandeur, il faudrait y ajouter ceux des hameaux éparpillés sur tout le territoire de la paroisse qui est, rappelons-nous, aussi vaste que la commune aujourd'hui.

Dans la visite pastorale du 13 juin 1662, on relève le nombre de 1 000 à 1 200 communiants.

La première mention d'un recensement précisément chiffré date du 8 Pluviose, 2<sup>e</sup> Année républicaine (27 janvier 1794). Elle est transcrite par le secrétaire-greffier, Joachim LANGLADE, sur le registre des délibérations municipales du 4 septembre 1793 au 8 Floréal An II (27 avril 1794) F<sup>o</sup> 41 au R<sup>o</sup>. (78)

En voici le texte dans son intégralité : *"Et ledit jour, ladite municipalité a aussi arrêté le tableau de la population de cette commune montant à 313 feux ou ménages et en 1410 âmes, lequel tableau a été envoyé à l'administration de Boën conformément à l'arrêté du 4 nivose et ont signé ceux qui l'on su faire. Verdun, Officier municipal, Treyve, Officier municipal, Bory, Officier municipal. Langlade.*

La moyenne par feu s'établit à 4,5 habitants, soit 2,5 enfants par couple.

On en déduit que la commune de St-Marcellin, au début de 1794, comprend 313 couples et 783 enfants environ qui représentent 55,5 % de la population.

Une 2e mention de la population est faite le 2 Messidor, An II (20 juin 1794) lorsque la municipalité de St-Marcellin recherche des grains pour réaliser la soudure entre les deux récoltes.

*"... la quantité de 60 quintaux de seigle ce qui ne fait que la consommation de 4 jours, la population de la commune étant de 1 500 individus...".* Signé Joachim LANGLADE, secrétaire de la municipalité.

En s'appuyant sur le nombre d'individus par feu ainsi établi, on estimera la population de St-Marcellin au moment de la rédaction des "Cahiers de doléances" (non retrouvés pour St-Marcellin) à 990 habitants, car, il y est dénombré 220 feux le 8 mars 1789 ; (A. D. L. C 76 N° 156).

Les deux dénombrements font apparaître une différence trop importante qui nous conduit à penser qu'il y a eu erreur ou sous-estimation en 1789.

D'ailleurs, les résultats de 1809 dans "l'Annuaire statistique du département de la Loire, chez CHEMINAL" sont du même ordre de grandeur que ceux de 1794 : la commune compte 1 649 citoyens.

\*

\*\*\*

## VII - DES ARMOIRIES ET DU BLASON

Le blason est un moyen de reconnaissance immédiat entre les individus d'une même armée (l'uniforme n'étant pas utilisé avant le XVIIe siècle) d'une même famille, d'un même groupe humain (livrée) s'identifiant au chef qui le porte et qui l'a fait peindre de couleurs (émaux) très vives sur son bouclier puis sur son écu, sur sa bannière, sur ses vêtements, qui l'a fait sculpter sur le linteau de la grand'porte de sa demeure. C'est alors l'avènement des armoiries, ensemble d'ornements et de devises d'une famille, d'une ville, d'une province, d'une nation. Et c'est le fleurissement des blasons, bien personnel qui fera rapidement l'objet d'un droit de propriété exclusif transmissible par héritage comme le patronyme familial, voire l'objet d'un trafic ou d'un moyen pour l'Etat de faire rentrer de l'argent dans les caisses. (Obligation de blason pour les communautés et les villes au XVIIe S. Edit de Louis XIV de 1696). L'écu est la survivance, par sa forme, du bouclier qui, au fur et à mesure de l'évolution des techniques militaires et des moyens de protection individuels, disparaîtra en tant que tel. Enfin, on peut raisonnablement fixer l'origine des armoiries et des blasons aux alentours du XIIe siècle.

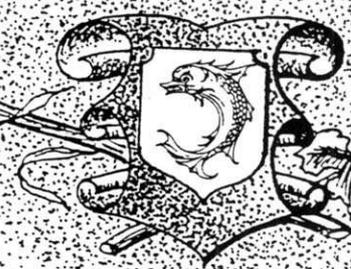
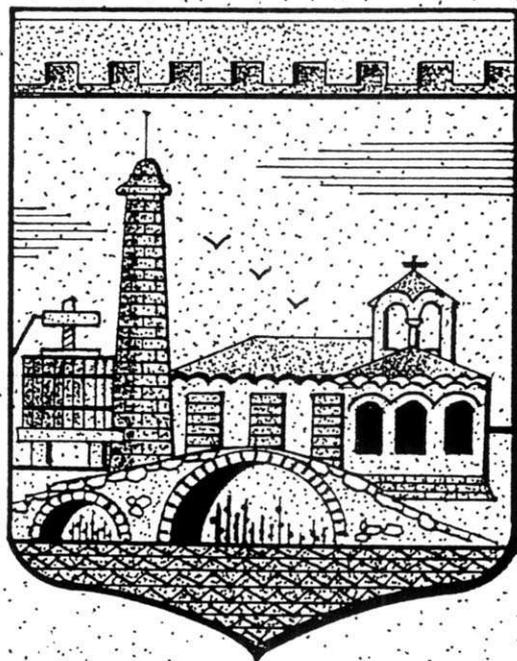
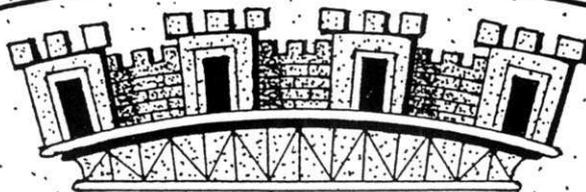
La science de l'héraldique en fixe la forme, les points, les partitions (et en les combinant entre elles : les répartitions) et les couleurs ou émaux.

Il ne s'agit pas pour St-Marcellin de faire oeuvre savante et de créer un blason répondant à ces critères scientifiques, mais plutôt d'organiser une évocation décorative exposant les monuments, les activités et rappelant succinctement les fortifications de la ville appartenant au Comté de Forez.

\*  
\* \* \*



saint-Marcellin en Forez



A. CUISINIER  
42130 BOEN



## VIII - REFERENCES

- N° 1 E. FOURNIAL : "Les villes et l'économie d'échange en Forez au XIIIe et XIVe S." Paris 1967
- N° 2 "Registres des baptêmes, mariages et sépultures de St-Marcellin" (B. M. S.) Archives de la mairie de St-Marcellin  
 "Cahier manuscrit de M. l'Abbé AUJOGUE-BARON, 1891. Archives de la Maison St-Joseph de St-Marcellin  
 "Marguerite VACHER : "Des régulières dans le siècle. " Adosa 1991.
- N° 3 Archives départementales de la Loire (A. D. L.) C 76 N° 156, L 362, L 382
- N° 4 Registres B. M. S. Mairie
- N° 5 Ibidem
- N° 6 Ibidem
- N° 7 A. D. L. L 382
- N° 8 Ibidem
- N° 9 Ibidem
- N° 10 Archives POMMIER St-Marcellin
- N° 11 A. D. L. L 362
- N° 12 A. D. L. L 382
- N° 13 Archives De MAZENOD St-Marcellin
- N° 14 Ibidem
- N° 15 Archives GARASSUS St-Marcellin
- N° 16 Ibidem
- N° 17 Archives De MAZENOD
- N° 18 Registres B. S. M. Mairie
- N° 19 Ibidem
- N° 20 Ibidem
- N° 21 Archives POMMIER
- N° 22 A. D. L. L 362
- N° 23 Ibidem
- N° 24 Archives POMMIER et plan De MAZENOD
- N° 25 Chartes du Forez 1284, P. 171-495-498 Table IV
- N° 26 Registres B. M. S. Mairie
- N° 27 Archives GARASSUS
- N° 28 J. RENAUD : "L'histoire de St-Just" P. 49 1936
- N° 29 A. D. L. L 382
- N° 30 Ibidem
- N° 31 A. D. L. L 440
- N° 32 A. D. L. L 362
- N° 33 Ibidem
- N° 34 Registre matriciel de l'état des sections cadastrales 1824 Mairie de St-Marcellin
- N° 35 Archives De MAZENOD
- N° 36 Ibidem

- N° 37 A. D. L. L 382
- N° 38 A. D. L. L 362
- N° 39 Ibidem
- N° 40 A. D. L. L 440
- N° 41 Registre des sections 1824 Mairie de St-Marcellin
- N° 42 A. D. L. C 76 N° 156
- N° 43 A. D. L. L 382
- N° 44 M. GONON : "La vie familiale en Forez au XIVE siècle et son vocabulaire d'après les testaments." Publication de l'Institut de linguistique romane de Lyon - Paris 1961
- N° 45 Ibidem
- N° 46 Ibidem
- N° 47 J. DUFOUR : "Dictionnaire topographique du Forez" 1946
- N° 48 Archives De MAZENOD
- N° 49 Ibidem
- N° 50 R. DELORT : "La vie au Moyen-Age" Edita 1972
- N° 51 M. GONON : "La vie familiale en Forez d'après les testaments"
- N° 52 Registre B. M. S. Mairie de St-Marcellin et archives De MAZENOD, GARASSUS, POMMIER
- N° 53 M. l'Abbé EPINAT : "Le vignoble forézien au Moyen-Age" Bulletin de la Diana, Tome XXVIII, N° 2, 1942
- N° 54 Les plantées vient de "planta" qui désigne une vigne nouvellement installée.
- N° 55 Le raisonnement de M. EPINAT ne tient pas : le vignoble ne peut pas être à la fois sur la route de St-Marcellin à Montbrison qui passe à St-Romain et sur celle de St-Marcellin à St-Bonnet-le-Château.
- N° 56 Un terrier est un registre sur lequel l'administration seigneuriale inscrit les parcelles, leur situation, leur contenance, leur exploitant et les redevances qui s'y rattachent. Il est accompagné d'un plan terrier. Ce sont les documents qui ont précédé le plan cadastral et le registre de l'état des sections.
- N° 57 La vigne n'est pas la culture principale, c'est une culture importante. Ce sont les grains qui monopolisent le maximum des terres cultivables.
- N° 58 "Prévôté" désigne l'ensemble "des magistrats, des officiers chargés d'une juridiction, ou des dignitaires ecclésiastiques."
- N° 59 Environ 314 hl ou 31 400 litres.
- N° 60 Le cens est l'impôt calculé à partir de l'évaluation des biens d'un individu, sous l'Ancien Régime.
- N° 61 8 journalées = 6,59 ares X 8 = 52,72 ares ou 5 272 m<sup>2</sup>  
1/2 journalée = 330 m<sup>2</sup>
- N° 62 E. FOURNIAL : "Les villes et l'économie d'échange en Forez..."
- N° 63 G. DUBY : "Seigneurs et paysans" Flammarion 1979
- N° 64 Archives GARASSUS
- N° 65 Celui qui connaît la pratique de la procédure juridique.
- N° 66 R. DELORT : "La vie au Moyen-Age" Edita 1972
- N° 67 E. FOURNIAL : "Les villes et l'économie d'échange en Forez..."
- N° 68 L. BERNARD : "L'église de St-Marcellin" - Bulletin de la Diana, Tome XXXV N° 1, 1957
- N° 69 Le héraut d'armes était un officier public dont la fonction était de signifier les déclarations de guerre, de porter les messages... et dont la personne était sacrée. (Larousse 1968 - P. 489)

- N° 70 Le puy = le podio = proéminence = le pic comme dans Puy-Marcel à St-Marcellin et à St-Romain-le-Puy.
- N° 71 E. FOURNIAL : "Les villes et l'économie d'échange en Forez..."
- N° 72 A. D. L. Inventaires : Série B T3 P. 138
- N° 73 Idem N° 71
- N° 74 Fonds V. DURAND : Terrier Bollier 1491 Série 6 F cote 217 Diana.
- N° 75 Visites pastorales XVIIe et XVIIIe S. T1 de 1613 à 1614 Lyon 1926 Diana.  
Visite pastorale de 1662 par Mgr De Neuville : du 12 juin au 7 juillet 1662 (Copie manuscrite Diana).
- N° 76 J. E. DUFOUR : "Dictionnaire topographique du Forez".
- N° 77 E. LEROY LADURIE : "Histoire de climat depuis l'an mil"  
Flammarion 1983
- N° 78 E. FOURNIAL : "Les villes et l'économie d'échange en Forez..."
- N° 79 A. D. L. L 382

\*  
\* \* \*

## IX - ARCHIVES ET DOCUMENTS

- Archives départementales de la Loire (A. D. L.) : C 76 N° 156, L 362, L 382, L 440
- Archives privées Familles DE MAZENOD, GARASSUS, POMMIER, VINDRIEUX
- Archives de la communauté de St-Joseph à St-Marcellin : cahier manuscrit de M. l'Abbé AUJOGUE-BARON 1891 communiqué par Soeur Thérèse, Directrice, le 15 juillet 1992.
- Registre de l'état des sections cadastrales de 1824, Mairie de St-Marcellin.
- Plan cadastral de 1812, Mairie de St-Marcellin.
- Plan cadastral du XXe S., Mairie de St-Marcellin.
- Registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures (B. M. S.) Mairie de St-Marcellin.
- Plan G. REVEL - Diana - (Bibliothèque Nationale FONDS GAIGNERES)
- Plan du quartier en dessous le mur de ville, au nord, archives DE MAZENOD.
- Plan d'un projet d'agrandissement de l'église au XIXe S. archives DE MAZENOD.
- Plan terrier, porte des Estres, Fonds V. DURAND, Diana.
- Dessins divers : Antoine CUISINIER.

# X - SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

- |   |  |                             |
|---|--|-----------------------------|
| J. GIMPEL                               | La révolution du Moyen-Age                     | Seuil 1975                  |
| R. DELORT                               | La vie au Moyen-Age                            | Edita 1972                  |
| G. DUBY                                 | Seigneurs et Paysans                           | Flammarion 1979             |
| E. LEROY LADURIE                        | Histoire du climat depuis l'an mil             | Flammarion 1983             |
| M. VACHER                               | Des "régulières" dans le siècle                | Adosa 1991                  |
| P. LAROUSSE                             | Dictionnaire                                   | 1968                        |
| A. REY                                  | Dictionnaire historique de la langue française | Robert - Paris 1992         |
| J. JEANNET,<br>G. POLLET,<br>P. SCARATO | } Le Pisé                                      | Edition CREER 63340 NONETTE |

## BIBLIOGRAPHIE REGIONALE :

- |  |   |                                    |
|--|---|------------------------------------|
| J. E. DUFOUR   | Dictionnaire topographique du Forez   | 1946                               |
| E. FOURNIAL  | Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIIIe et XIVe S.                        | Presses du Palais Royal Paris 1967 |
| E. FOURNIAL et<br>J. P. GUTTON   | Documents sur les trois états et comté de Forez<br>T1 et 2, Centre d'études foréziennes | Université de Saint-Etienne 1987   |
| J. B. GALLEY   | Le régime féodal dans le pays de Saint-Etienne  | 1927                               |
| Les anciennes mesures locales du Massif central d'après les tables de conversion | Institut d'études du Massif central   | 1990                               |
| Le Forez de la Madeleine au Pilat  | C. BONNETON Editeur   | 1987                               |
| J. RENAUD  | L'histoire de St-Just-sur-Loire   | 1936                               |
| J. CANARD  | Les pestes en Beaujolais, Forez, Jarez, Lyonnais du XIVe au XVIIIe S.                   | J. CANARD Editeur 1979             |
| M. GONON   | La vie familiale en Forez au XIVe siècle d'après les testaments                         | 1961                               |
| Chartes du Forez 1284 P 171 495-498 T IV   |   |                                    |
| Visites pastorales au XVIIe et XVIIIe S. T I de 1613 à 1614                      |   | Lyon 1926                          |
| M. l'Abbé EPINAT   | Le vignoble forézien - Bulletin de la Diana<br>Tome XXVIII N° 2                         | 1942                               |
| L. BERNARD   | L'église de St-Marcellin - Bulletin de la Diana<br>Tome XXXV N° 1                       | 1957                               |

## XI - TABLE DES ILLUSTRATIONS

1 - LE DAUPHIN DU FOREZ A LA VIGNE	A. CUISINIER
2 - PLAN CADASTRAL DU XXe SIECLE	MAIRIE
3 - PLAN CADASTRAL DE 1812 (Agrandissement)	MAIRIE
4 - UNE CHEMINEE DU XVIIIe SIECLE	A. CUISINIER
5 - LE QUARTIER DE L'EGLISE VUE DE L'EST	A. CUISINIER
6 - UNE FENETRE BIEN PROTEGEE DANS LA MURAILLE	A. CUISINIER
7 - LE QUARTIER DE L'EGLISE VUE DE L'OUEST	A. CUISINIER
8 - MAISON ANCIENNE, A GAUCHE DE L'EGLISE	A. CUISINIER
9 - MATERIEL POUR LE PISE	A. CUISINIER d'après Editions CREER
10 - UN SOUPIRAIL DISSUASIF	A. CUISINIER
11 - SAINT-VINCENT MARCELLINOIS	A. CUISINIER
12 - SCENE PAYSANNE	D'après C. BELON
13 - PLAN CAVALIER DE REVEL	
14 - CORRESPONDANCE DU PLAN DE REVEL AVEC LE PLAN CADASTRAL	
15 - RECONSTITUTION DU PONT-LEVIS	A. CUISINIER
16 - PLAN DU QUARTIER DE LA PORTE DES ESTRES	DIANA FONDS V. DURAND
17 - PLAN DU QUARTIER AU NORD DE LA PORTE DES ESTRES	ARCHIVES DE MAZENOD
18 - STATUE DE SAINT-MARCELLIN (XVe S.)	A. CUISINIER
19 - RECONSTITUTION DU CLOCHER-MUR	A. CUISINIER
20 - PLAN-PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'EGLISE AU XIXe S.	ARCHIVES DE MAZENOD
21 - PROJET DE BLASON DECORATIF	A. CUISINIER

\*  
\*\*\*

*Je remercie toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de me confier leurs archives familiales, les personnels des Archives de la Loire, les responsables de la Bibliothèque de la Diana, Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de St-Marcellin, Monsieur le Responsable des personnels municipaux de la Commune, ainsi que Mesdames les employées du secrétariat de Mairie, Madame la Directrice de la Maison St-Joseph ;*

*Monsieur J. P. GOURGOUILLON pour les conversations et les échanges nombreux que nous avons eus depuis plusieurs années ainsi que pour les ultimes retouches apportées à cette publication ;*

*Monsieur Charles MOUTY pour la présentation du titre de l'ouvrage en page de couverture ;*

*et N. MARREL qui a assuré la mise en page et la frappe informatique de ce document.*

---

Supplément au N° 56 de VILLAGE DE FOREZ, bulletin d'histoire locale.

Directeur de la publication      Claude LATTA

Courrier-coordination      Joseph BAROU

Comité de rédaction      Gérard AVENTURIER, Claude BEAUDINAT,  
Michel BLANC, Pascal CHAMBON,  
Edouard CROZIER, Pierre DREVET,  
Roger FAURE, Jean GUILLOT,  
Philippe POUZOLS, Danièle BORY

Dépôt légal      4e trimestre 1993

Impression      Centre Départemental de Documentation  
Pédagogique de la Loire, Saint-Etienne

